

**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

LANGUEDOC-ROUSSILLON

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



**Document édité par
France Nature Environnement Languedoc-Roussillon**

39 rue Jean Giroux, 34080 Montpellier
Directeur de la publication, mise en page, dessins,
coordination : Simon Popy
avec les contributions des militants du mouvement.

Crédits photos

Contenus sous licence CC-BY FNE LR sauf :
Couverture : Torpille ponctuée CC-BY Julien Renoult
p.3-4 : Sabot de Vénus CC-BY Julien Renoult
p. 11-12 : Loche du Languedoc CC-BY Julien Renoult
p.9 : Tarier pâtre CC-BY Tommy Andriollo
p.11 : Cincle plongeur CC-BY-NC marketaz
p.13 : Posidonies CC-BY-NC Falk Viczian Solarboot-Projekte gGmbH
p.13-14 : éolien flottant CC-BY-SA-3.0 Untrakdrover
p.14 : Rorqual commun CC-BY-NC Jérémie Février
p.24 : Aigle de Bonelli CC-BY-NC Paul Cools
p.33 : Ibis falcinelle CC-BY Yves Bas
p.33 : Hippocampe moucheté CC-BY-NC Dubas
p.37 : Outarde canepetière CC-BY-NC Xavier Rufay
p.53 : chardonnerets CC BY-NC Сильченко Иван Владимирович
p.65 : hérisson CC-BY-NC natiov
p.79 : Ail Petit Moly CC-BY Denis Bastianelli
p.86 : hérisson CC-BY-NC jjulio2000.

Un grand merci !

Ce document a été réalisé avec des logiciels libres

notamment :

Xubuntu <https://xubuntu.fr/>
SCRIBUS <https://scribus.fr/>
et GIMP <https://www.gimp.org/>

Le logiciel libre est un bien commun accessible à tous sans discrimination de moyens et sans limitation de durée. Nous travaillons avec des logiciels libres, parce que nous sommes aussi pour la justice sociale et la liberté.

**Ce document a été imprimé par
une imprimerie labellisée
Imprim'Vert.**

Rejoignez-nous !



facebook.com/FNELR/



fne-languedoc-roussillon.fr



twitter.com/Fne_Lr



SOMMAIRE

SOMMAIRE 3

2022 EN BREF 5

- Mot du président 5
- Les moments forts 6
- 2022 en chiffres 7-8

NOS MISSIONS 9

- Créer du lien 10
- Former 21
- Dialoguer 25
- Veiller avec Sentinelles de la Nature 39
- Agir en justice 51
- Médiatiser 61
- Sensibiliser 65

DYNAMIQUE FEDERALE 73

- Nos membres 74
- Vie statutaire 77

GESTION 79

- Gestion financière 80
- Ressources humaines 81



Sabot
de Vénus
(Lozère)

Mot du président

Simon POPY



L'effondrement de nos écosystèmes devient de plus en plus tangible. Les crises qui s'enchaînent sont autant de nouvelles démonstrations de l'insoutenabilité de notre mode de vie. Les collapsologues nous avaient prévenus dès 1972 avec Dennis Meadows. Depuis, tout a été fait pour ignorer, minimiser ou ridiculiser ces alertes. Alors nous y sommes. Après la crise du COVID, d'origine environnementale, nous attendions la suivante. En France, elle est climatique, avec le début en 2022 d'une sécheresse historique dont on ne sait ni quand ni si elle finira. Et elle est énergétique, à la faveur d'une guerre qui vient précipiter la prise de conscience de notre vulnérabilité. Nous montons d'un cran dans l'incertitude, et comme prévu, la sobriété subie, plutôt que choisie et organisée, favorise le chaos et le chacun pour soi. Dire que ce n'est encore qu'un début ! Face à l'évidence et à l'urgence de la situation, les politiques semblent tétanisés entre déni et demies-mesures. Le techno-solutionnisme a le vent en poupe ! Se targuant d'écologie, les gouvernements et les entreprises continuent leur course folle à la croissance au détriment de l'environnement, alors que nous avons déjà sauté de la falaise. Si la colère gronde dans les marges, la majorité des citoyens reste, quant à elle, dans l'expectative.

Mais pas nous, qui sommes convaincus que l'action politique ne s'arrête ni à la démocratie représentative, ni aux manifestations. Nous ne pouvons nous contenter d'attendre un grand soir qui ne viendra peut-être jamais et ne boudons pas le travail de fourmi, le long terme et les petites victoires. Comme vous pourrez le constater en parcourant ce rapport d'activités, nos réseaux sont actifs, ils participent utilement au débat démocratique, ils se forment, ils se mobilisent, ils sensibilisent, ils veillent et parce que tout ça ne suffit pas toujours, ils judiciarisent. Tels sont nos moyens d'action : équilibrés, progressifs, républicains et non-violents. Nous ne faisons pas tout mais prenons notre part, avec nos tous petits moyens, que certains aimeraient tant nous retirer. Car il est plus facile de tuer le messager que de tirer les conséquences du message... Et plus nous obtenons de résultats concrets, plus nous devenons gênants pour ceux qui considèrent le droit de l'environnement comme une option. L'ambiance se tend, mais dans le même temps nous devenons crédibles et reconnus, comme en témoigne le développement de nos partenariats avec les parquets et avec certaines administrations.

Nous avons le pouvoir de changer les choses, chacun à notre échelle. Soyez inspirés par ce rapport d'activité, et travaillons ensemble pour construire un avenir plus viable et plus juste pour tou.te.s.

2022 EN BREF

Quelques moments forts



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
p.77



CRÉATION D'UN RÉSEAU MONTAGNE
p. 18

TABLE-RONDE SUR LE PETIT CYCLE DE L'EAU
p. 22



SORTIE DU MINI-GUIDE SUR LA PROTECTION DES POSIDONIES
p. 69

SORTIE NATURALISTE À VIOLS-LE-FORT
p.68



ACQUISITION D'UN CAPTEUR À PARTICULES FINES
p.23



MISE EN PLACE DE STAGES DE CITOYENNETÉ"
p.49

L'année 2022 en quelques chiffres

12 387

personnes
représentées



9

salariés &
stagiaires

+ de

3080

heures de
bénévolat

24

administrateurs.rices

40

bénévoles
impliqués au
quotidien



51

**associations
affiliées**

présentes sur 5 départements



5 réseaux thématiques

qui rassemblent
plus de

107 membres

des représentants
associatifs dans
+ de

140

commissions

du dialogue
environnemental

426

signalements
sentinelle
examinés

Une fédération est un outil d'action collective, mais pour quoi faire ?

Sa première fonction est de mettre en réseaux les militants, pour mutualiser les connaissances, les compétences, faciliter les échanges, élaborer des positions communes et faire émerger des projets d'intérêt commun.

Une fédération a aussi pour mission de former les militants, pour grandir ensemble et pour plus d'efficacité dans l'action.

C'est par ailleurs un outil d'influence qui doit permettre aux associations de protection de la nature et de l'environnement de peser plus fortement dans les politiques publiques. Il permet d'élargir la représentativité et de renforcer la coordination des militants qui participent à la démocratie locale et régionale avec les autres acteurs du "dialogue environnemental", notamment dans un certain nombre d'instances dédiées.

L'outil fédération a également pour fonction d'assurer une veille environnementale, et à agir en justice lorsque c'est nécessaire pour défendre son objet.

Enfin, une des missions importantes d'une fédération est de se faire le porte-voix des associations qu'elle représente. À cette fin, elle doit être outillée pour communiquer, assurer une présence dans les médias, et mener une diversité d'actions de sensibilisation.



CRÉER DU LIEN

L'une des missions de FNE est de mettre en réseau les personnes investies dans la protection de l'environnement sur le territoire, pour être plus forts, faciliter les échanges, partager les compétences et les expériences.

Au niveau national, il existe 10 réseaux thématiques réunis en 3 pôles

- Transitions : énergie, agriculture, territoires & mobilités durables
- Prévention : prévention et gestion des déchets, risques et impacts industriels, santé et environnement
- Nature : biodiversité, eau et milieux aquatiques, forêt, océans mers et littoraux

et 2 réseaux transversaux (éducation et

sensibilisation à l'environnement et à la nature ; réseau juridique). Ces réseaux nationaux sont coordonnés, animés par des chargés de mission, et dirigés par des directoires (groupes de bénévoles sous l'autorité d'un pilote), qui orientent l'action. Ils ont par ailleurs de nombreux correspondants partout sur le territoire français (environ 2000 personnes). Certains de ces correspondants sont localisés en Languedoc-Roussillon. Mais les réseaux nationaux ont vocation à agir sur des questions d'importance nationale, c'est pourquoi FNE-LR développe aussi ses propres réseaux régionaux.



EAU



**Déchets
Environnement - Santé
Industrie et Risques
(D.E.S.I.R.)**



MER



TRANSPORTS



MONTAGNE

Spécificité locale

En Languedoc-Roussillon, contrairement aux réseaux nationaux réservés aux adhérents du mouvement, nous avons fait le choix d'ouvrir les réseaux à des personnes non affiliées.

Il est donc possible pour une personne "d'expérimenter" FNE sans adhérer.

Les réseaux régionaux permettent d'échanger au quotidien sur des dossiers ou des actualités politiques, d'échanger des expertises, de construire des plaidoyers et des actions. Ils sont animés autour d'une liste de discussion, de journées d'échanges, de formations, de projets.

Réseau EAU

Le réseau EAU permet de mieux connaître les enjeux locaux et le positionnement des membres lorsque la fédération régionale est amenée, notamment, à participer aux instances de concertation du bassin versant Rhône-Méditerranée. Les membres du réseau, eux, bénéficient d'un outil d'information, d'échanges, de mutualisation des compétences, de retours d'expériences...

En 2022, après avoir beaucoup travaillé sur le grand cycle de l'eau depuis notre création, nous souhaitons aborder la gestion locale de l'eau à l'échelle des collectivités (dite "le petit cycle de l'eau"). C'est pourquoi nous avons organisé une table-ronde suivie de plusieurs interventions thématiques, en décembre (voir p.22).

Par ailleurs, un sujet d'actualité s'est imposé par la force des choses : la sécheresse. L'année 2022 aura été marquée par une sécheresse précoce et intense (très faible recharge hivernale et été très chaud). Tout au long de l'été, nous avons mobilisé notre réseau pour suivre les différents arrêtés sécheresse et le cas échéant nous exprimer sur les restrictions d'usage les accompagnant.

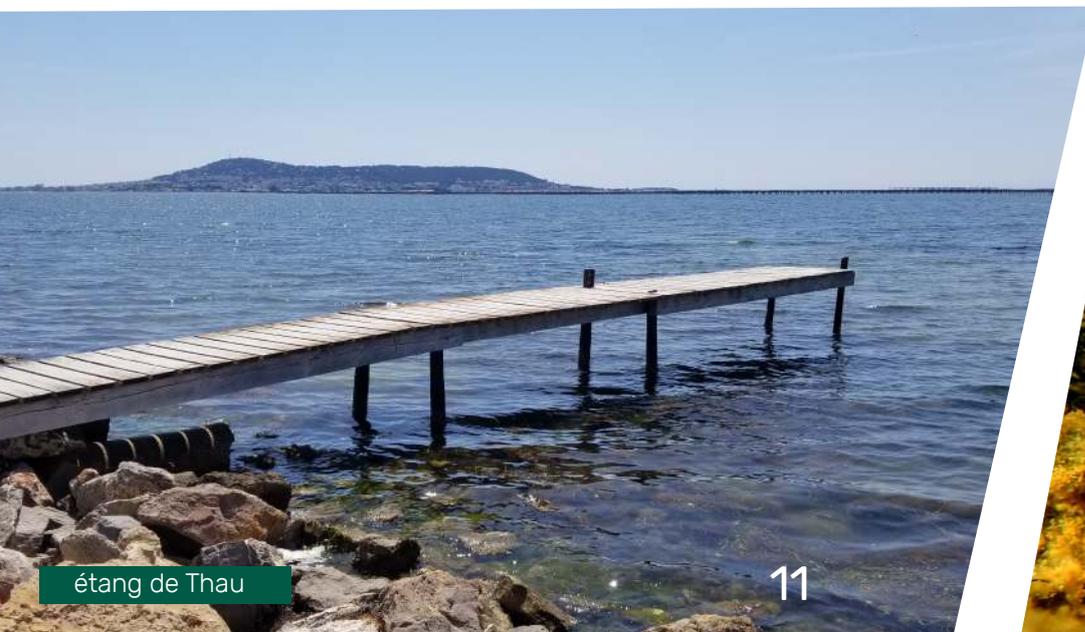
A noter, le recrutement de Simon Fégné, comme animateur du réseau EAU, en CDI à temps complet à compter du 4 juillet 2022, afin de dynamiser nos actions sur cette thématique.

L'une de ses premières tâches a été de s'entretenir avec les représentants associatifs en Commissions Locales de l'Eau et en Comités de Rivière, afin de

Eric VINDIMIAN



Bénévole depuis 2021, j'ai été désigné pour représenter FNE à la commission locale de l'eau du SAGE de Thau et Ingril. Je savais ce qu'était un SAGE mais là je découvre avec intérêt le dialogue avec les élus et le personnel du syndicat mixte qui le porte. La CLE vient d'être mise en place, nous sommes loin d'en faire un bilan, mais il me semble important de mettre de la rationalité dans les débats et de plaider sans relâche pour une meilleure prise en compte de l'environnement. Les activités, notamment ostréicoles, sur l'étang, conduisent les acteurs de la CLE à être conscients des enjeux de qualité de l'eau. Mais bien d'autres sujets donneront lieu à des discussions animées comme les questions d'hydromorphologie, les pollutions diffuses, la disponibilité de la ressource, le développement d'activités touristiques et plaisancières sans impact... J'espère que mon expertise des questions d'environnement acquise en 40 ans de carrière sera utile pour défendre notre bien commun naturel.



étang de Thau



Loche du Languedoc

Joseph GENÉBRIER



favoriser la remontée d'informations et le lien avec eux. Par ailleurs, suite à l'adoption du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027, une présentation suivie d'un échange était prévue mais a été réalisée début 2023. Nous avons également été sollicités par la Délégation à la Prospective du Sénat sur l'Avenir de la Gestion de l'Eau, et lui avons soumis une contribution en septembre, sur notre analyse des perspectives de disponibilité de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique, l'impact du manque d'eau sur les activités économiques, la menace pour la biodiversité et le maintien du fonctionnement des écosystèmes, les risques, le prix de l'eau, la pertinence de l'architecture institutionnelle de gestion de l'eau et nos priorités.

Autre fait marquant pour notre réseau, la décision du Tribunal Administratif de Montpellier du 29 novembre 2022 réhaussant les débits réservés de six canaux de la Têt à l'aval du barrage de Vinça, au niveau préconisé (fourchette basse) par l'Etude Volumes Prélevables de 2014. (voir p.51 et suiv.). 16 ans après la loi sur l'eau obligeant à fixer des débits minimum biologique, l'action de FNE LR va permettre son application sur un cours d'eau dont l'état était jusqu'ici déclassé, notamment pour cette raison.

Certaines actions du réseau eau sont enfin fortement articulées avec le réseau mer, comme les actions de lutte contre la pollution de la mer par les plastiques (voir page suivante).

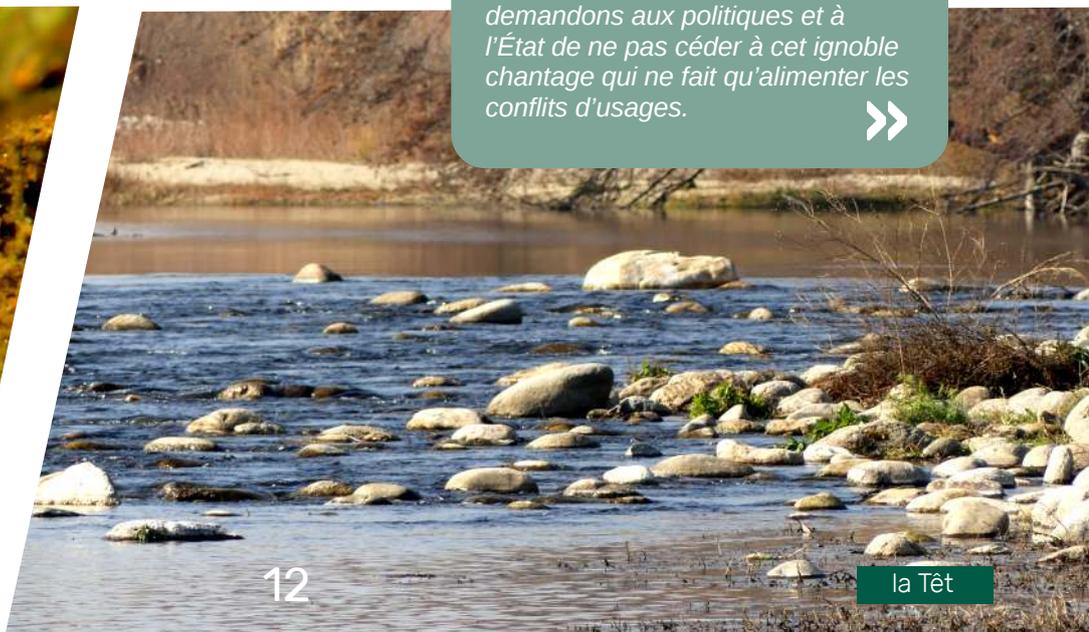
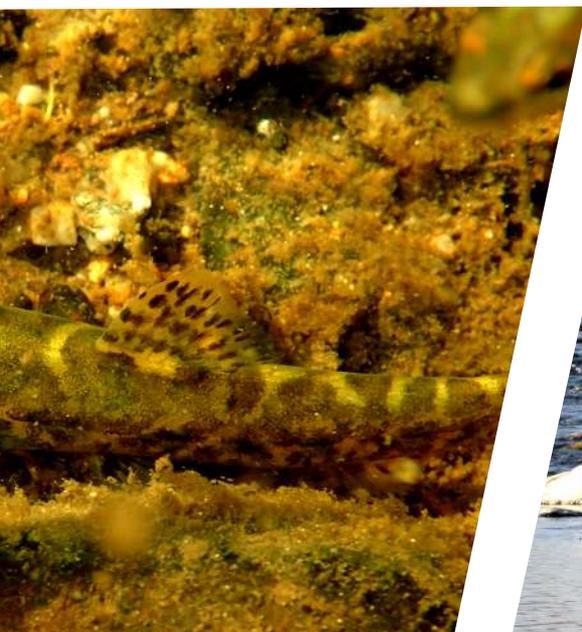
Sécheresses à répétition de 2018 à 2023, les années se suivent et finissent finalement par se rassembler, avec, pour cette année, une sécheresse hivernale record depuis 1959 pour les Pyrénées-Orientales. Cette situation alarmante ne permettra pas, vraisemblablement, de remplir les barrages et retenues de notre département, compromettant dès lors le soutien d'étiage d'un été qui s'annonce déjà apocalyptique.

Tous nos fleuves : Agly, Têt, Tech, sont en déséquilibre quantitatif, et les premières actions du PGRE entreprises en 2018 pour revenir à cet équilibre inscrit dans la loi, n'ont été réalisées hélas que trop partiellement. L'état des nappes est préoccupant, les restrictions attendues laissant présager une augmentation des forages, non autorisés, sur les nappes profondes. Devant l'urgence de la situation, des solutions grises fleurissent de toutes parts de la part de nos décideurs, stockages, REUT direct dans la nappe, alors même que nous continuons de détruire des zones humides comme sur la commune d'Argelès à la place de les restaurer. Enfin, un mot du climat qui règne contre les associations environnementales, une violence verbale exacerbée par les instances agricoles dans le déni du changement climatique et allant jusqu'à exiger, de manière totalitaire, de couper les subventions aux associations. Nous demandons aux politiques et à l'État de ne pas céder à cet ignoble chantage qui ne fait qu'alimenter les conflits d'usages.



**A RETROUVER
SUR NOTRE
SITE WEB**

**Notre
communiqué
sur la Têt**



Réseau MER

Notre territoire d'action régional est avant tout terrestre mais il dispose d'une façade littorale qui nous amène de fait à nous investir sur les questions maritimes, au minimum, à l'échelle de nos eaux territoriales voire du golfe du Lion. Le réseau Mer, complémentaire du réseau "Eau" (notamment pour tout ce qui est littoral/lagunes, solidarité amont-aval...), permet de rassembler nos membres actifs sur les sujets de la mer et d'appuyer nos prises de position, notamment au Conseil Maritime de Façade, dans diverses commissions liées à des projets d'aménagement en mer, et à la commission mer et littoral du CESER.

La bonne nouvelle de l'année 2022 est l'arrivée de Simon Fégné, embauché en CDI pour animer les réseaux eau et mer. L'autre bonne nouvelle est l'élargissement du réseau qui passe de 16 à 31 membres.

Le sujet phare de l'année était la protection des herbiers de Posidonies, habitat naturel clé de nos écosystèmes littoraux, et particulièrement menacé. Nous avons produit un mini-guide sur le sujet (voir p. 69). L'occasion d'approfondir nos connaissances et de nous positionner sur plusieurs politiques de gestion de la mer (aires marines protégées, Zones de Protection Forte, mouillages réglementés...). Nous nous sommes notamment positionnés pour la

mise en place d'une protection plus forte pour le plateau des Aresquiers à Frontignan, qui présente des enjeux exceptionnels, mais ne fait l'objet que d'un zonage Natura 2000 sans impact sur la gestion des activités humaines (plaisance, pêche). Nous avons également émis un avis favorable au projet d'extension de la réserve marine de Banyuls-Cerbère sur la Côte Vermeille, et plaidé pour une vraie ambition.



Notre communiqué pour une extension ambitieuse de la réserve marine de Cerbère-Banyuls

L'autre sujet qui occupe beaucoup notre réseau mer est le déploiement de l'éolien flottant, qui fait l'objet d'un sous-groupe thématique au sein du réseau et dispose de sa propre liste d'échanges. Suite au choix des 13 lauréats sélectionnés pour remettre une réponse à l'appel d'offre sur l'éolien flottant en Méditerranée, des discussions se sont engagées entre ces derniers et l'Etat sur le contenu du cahier des charges. Cette phase du processus de planification prévoit également de consulter les différentes parties prenantes. Dans ce contexte, FNE LR, conjointement avec FNE PACA et la LPO, a participé à plusieurs réunions et élaboré une contribution écrite afin de faire remonter ses préoccupations et revendications. Ces dernières portent principalement : sur le calendrier accéléré de la planification qui ne permet pas de prendre en compte le retour des études environnementales,



Herbier de Posidonies



éolien flottant

Xavier CLÉMENT



Notre association Les Ami.e.s des POsidonies a pris part à toutes les sessions de concertation sur l'extension de la réserve de Cerbère-Banyuls aux côtés des représentants d'usagers. Au final, on se réjouit de l'avancée de ce projet, tout en regrettant la timidité des propositions retenues compte tenu du rapport de force entre les différentes parties. Par exemple, seulement 8 % de la surface de la réserve étendue se trouvera en zone de protection renforcée. Aujourd'hui, malgré toutes les connaissances dont on dispose, la protection des écosystèmes marins peine à être considérée comme une priorité absolue. Alors même qu'une grande partie de l'activité économique du département repose sur la santé de ces écosystèmes. Plus que jamais, il est nécessaire de défendre une gestion durable de notre patrimoine maritime.

Xavier CLEMENT
Président des Ami.e-s des POsidonies.

sur la prise en compte de l'impact préexistant des autres activités humaines en mer, sur le besoin de maximiser la surface des zones soumises à appel d'offre car leur restriction a priori ne favorise pas l'évitement des enjeux environnementaux, et sur le besoin de définir des seuils d'alerte en cas d'atteinte à la biodiversité. Nous avons également proposé des modifications des critères de l'appel d'offre.

En 2022 le réseau mer a également exprimé un avis défavorable dans le cadre de l'enquête publique sur un projet dit "de protection du littoral" du Petit Travers à Mauguio-Carnon, pour sa prise en compte insuffisante des enjeux environnementaux en Espace Remarquable du Littoral.



Notre réponse à l'enquête publique

En 2022, nous avons également répondu à la mission d'inspection sur les paillotes dans l'Hérault. Nous avons demandé et obtenu le rapport final et l'avons publié. Il confirme le caractère illégal de nombreuses paillotes aménagées sur les Espaces Remarquables du Littoral dans l'Hérault et plus largement sur la côte languedocienne.



Notre communiqué sur le rapport de la mission paillotes



Réseau D.E.S.I.R

En Languedoc-Roussillon nous avons fait le choix de rassembler dans un même réseau trois thématiques qui ont chacune leur réseau au niveau national : la gestion et la prévention des déchets, les questions de santé en lien avec l'environnement, et les risques industriels.

Comme tous nos réseaux, le réseau D.E.S.I.R est organisé autour d'une liste de discussion qui rassemble une trentaine de membres, et des échanges. En 2022, nous avons organisé un temps d'échange entre représentants en CSS (Commissions de Suivi de Sites) et en CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) pour partager les expériences et bonnes pratiques, et réfléchir à la façon d'optimiser nos représentations dans ces instances. Ces échanges directs sont essentiels pour dynamiser le réseau.

Avec certains d'entre eux, nous avons également visité l'incinérateur OC'REAL de Lunelviel, où nous avons pu voir toutes les étapes du traitement : réception des déchets, combustion, traitement des fumées, valorisation énergétique. Une visite particulièrement instructive.

Mais la thématique phare de l'année 2022 était la pollution de l'air. Au bout d'une longue réflexion et de nombreuses réunions, nous avons enfin concrétisé l'achat d'un capteur à microparticules AeroTrack 9306. Ce capteur mesure en nombre et



le groupe de travail sur la qualité de l'air

en masse des particules fines comprises entre $0,3\mu\text{m}$ et $10\mu\text{m}$ (donc PM 10 et PM2,5). Il s'agit d'un outil de sensibilisation, visant à nous donner une autonomie dans le lancement d'alertes. Il ne s'agit bien évidemment pas pour nous de concurrencer ATMO Occitanie, qui est seule à pouvoir réaliser des mesures normées, et avec laquelle nous avons eu un échange à ce sujet. Réaliser nos propres mesures peut en revanche être un aiguillon efficace

« la thématique phare de 2022 était la pollution de l'air »

pour pousser une collectivité à financer une campagne de mesures normées d'ATMO, comme l'a montré notre action sur le port de Sète. A la suite de cet investissement, une formation a été organisée pour la prise en main du capteur, ainsi que sur la conception d'une campagne de mesures (voir p. 23). Une procédure est en cours de



Visite de l'incinérateur OC'REAL



Visite de SAIPOL (biodiesel)

Pierrette SAUPIN



« Convaincue du rôle des associations pour interpeller sur le sujet des pollutions atmosphériques et de la santé publique, FNELR a décidé de passer à l'étape supérieure en 2022 en lançant un groupe de travail afin de sélectionner et acheter son propre capteur de la qualité de l'air. En partenariat avec le réseau Santé-Environnement de FNE, la fédération territoriale a élaboré une fiche pratique afin de partager son expérience autour de l'utilisation du capteur et de la communication à réaliser autour des campagnes de mesure citoyennes. La fiche sera diffusée à toutes les associations du mouvement en 2023 par FNE et un prêt du capteur national à particules proposé. Ce travail de valorisation de l'expertise de FNE LR fera ainsi office d'une base précieuse pour des campagnes de mesures à venir sur d'autres territoires ! »

définition pour le prêt du capteur ainsi qu'un guide donnant des lignes directrices pour la conception d'une campagne. Les connaissances et compétences acquises par le réseau D.E.S.I.R cette année vont également être partagées à l'échelle nationale. Toujours en matière de qualité de l'air, grâce à l'engagement d'un de nos bénévoles, nous avons

également participé à la quasi totalité des groupes de travail dans le cadre de l'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère de Montpellier.

Mais le réseau D.E.S.I.R, ce sont aussi des actions contre la pollution lumineuse qui se sont poursuivies en 2022 avec notre participation active à la formation Trame noire organisée par le Centre Ornithologique du Gard (COGARD), l'animation d'une conférence-débat organisée par le Groupe Naturaliste de l'Université de Montpellier (GNAUM), l'animation d'un cours de master Communication Publique, Associative et Culturelle, sur ce sujet, l'organisation d'un temps d'échanges avec des associations montpelliéraines (WWF Montpellier, Alternatiba - ANV COP21 et GNAUM), notre participation à un groupe de travail sur l'accélération de l'extinction de l'éclairage public en Occitanie, piloté par l'Agence Régionale de la Biodiversité, notre participation active à des échanges inter-fédéraux au sein de FNE, notre participation à la campagne nationale Sentinelles de la nuit, et enfin, la réédition de notre mini-guide sur la pollution lumineuse, victime de son succès.



Réseau TRANSPORTS

Le réseau transports offre un appui à la fédération pour se positionner sur certains dossiers d'infrastructures. Il rassemble, par ailleurs, les représentants de FNE LR qui participent aux comités départementaux des mobilités. Ce réseau n'est pas soutenu financièrement, il repose donc exclusivement sur une animation bénévole.

En janvier 2022, le réseau transports a répondu à l'enquête publique sur la DUP (déclaration d'utilité publique) de la Phase 1 de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP). La principale nouveauté de cette enquête était l'accès à l'ensemble des études actualisées, notamment concernant les impacts environnementaux, et les compensations. Constatant l'absence totale de prise en compte des demandes et alertes que nous formulons depuis plusieurs années, qui aboutissent comme prévu à un chiffrage démesuré des impacts et des mesures compensatoires, pour un projet aberrant sur le plan des mobilités, nous avons émis un avis globalement négatif concernant l'Utilité Publique du projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan.



Notre réponse à l'enquête publique sur la LNMP

Puis en mars 2022, nous avons répondu à la consultation publique sur le dossier du L.I.E.N., emblématique de la politique d'aménagement du territoire "tout voiture" du siècle dernier, qui est revenu sur le devant de la scène de façon inattendue suite au recours au conseil d'Etat de la mairie de Grabels, ce qui a donné lieu à un nouvel avis de l'Autorité Environnementale, très critique sur les justifications socio-économiques du projet. Ce nouvel élément a conduit à relancer une procédure de consultation du public. Passant en force, le département de l'Hérault a malgré tout choisi de démarrer les travaux sans attendre. Parallèlement, l'Etat évacuait manu militari la ZAD de Grabels, défendant la Mosson et sa ripisylve. Sans grande surprise, la consultation n'a eu aucune conséquence concrète.



Notre réponse à la consultation sur le LIEN

Les autres sujets qui ont occupé notre réseau : la ZFE de Montpellier, les Comités de Mobilité, le projet de renouvellement de la convention TER SNCF-Région...



Réseau MONTAGNE

En 2022 les échanges avec FNE Midi-Pyrénées ont conduit à la proposition de créer un groupe de travail commun sur les problématiques environnementales propres aux territoires de montagne pour la région Occitanie.

Ce projet s'est concrétisé par la constitution préalable d'une entité « Montagne » au sein de FNE LR. Il s'agissait prioritairement de recenser les adhérents souhaitant participer à des échanges sur les contentieux en cours et plus généralement sur les questions qui se posent spécifiquement aux territoires de montagne du Languedoc-Roussillon (Pyrénées orientales, Montagne Noire, Cévennes, sud du Massif Central). Les problématiques identifiées concernent principalement la préservation de la biodiversité (ours, loups, espèces menacées,...) mais aussi les enjeux du changement climatique avec la lutte contre certains aménagements projetés notamment touristiques (golf, camping, neige artificielle, extension de station de ski ...), la gestion de la ressource en eau, la sur-fréquentation touristique, l'avenir des stations de sports d'hiver, les modèles alternatifs de développement économique, notamment agricoles, les risques de désertification, etc. Une dizaine d'adhérents de notre fédération LR a répondu favorablement et une première visioconférence a été organisée le 31 mai 2022.

Olivier HOIBIAN



« Avec un représentant de FNE MP, j'ai été invité à participer à deux réunions importantes des instances du Ministère de la Transition écologiques sur les problématiques environnementales du 22 au 24 juin 2022 en vallée d'Aure dans les Hautes-Pyrénées. Il s'agissait de représenter FNE au niveau national lors de ces réunions axées vers la transition des stations de sports d'hiver face au réchauffement climatique et de la résilience des territoires de montagne. Quelques jours plus tard, le 29 juin 2022, une rencontre a eu lieu au siège de FNE MP à Toulouse pour présenter la synthèse des travaux de la semaine précédente, établir un premier contact entre les représentants de nos deux groupes régionaux et lister les questions pouvant faire l'objet de réflexions communes et de mutualisation des informations. En parallèle, le réseau « montagne national » au sein de FNE a été relancé avec la décision de son rattachement au sein du réseau « Territoires et mobilités durables ». Cela permettra de faciliter son identification par les instances nationales en lui apportant un soutien juridique et financier. Une dynamique qui devrait bénéficier, à l'avenir, aux actions engagées par FNE au niveau local pour l'ensemble de la Région Occitanie. »



Réseaux NATIONAUX

Le réseau Energie rassemble tous les membres (bénévoles ou salariés) des associations fédérées à FNE, mobilisés pour une transition énergétique réussie.

Créé et piloté pendant plusieurs années par Maryse Ardit, le réseau Energie est co-piloté depuis 2020 par Michel Dubromel (FNE Bourgogne Franche-Comté), ancien président de France Nature Environnement (2017-2020) et Jean-Paul Lacôte (Alsace Nature).

Le réseau s'appuie sur un annuaire composé de 14 bénévoles, experts des sujets énergie et issus des associations adhérentes au mouvement FNE. Ce annuaire se réunit régulièrement afin d'échanger sur les orientations politiques de FNE en matière d'énergie et d'analyser l'actualité nationale et locale sur ces sujets. Le annuaire peut également compter sur un réseau de correspondants régionaux et une équipe salariée nationale, restructurée en 2022 :

- **Mélinda Rolo** est l'animatrice du réseau Energie et en charge des sujets liés au déploiement des énergies renouvelables dans les territoires
- **Adeline Mathien** assure le suivi des politiques publiques de l'énergie et des enjeux liés à la rénovation énergétique, à la sobriété et le



nucléaire.

- **Maxime Paquin** suit les problématiques liées aux déchets nucléaires

Au quotidien, le réseau Energie est présent dans les instances de dialogue environnemental : concertations, débats publics, divers comités de parties prenantes, Commissions Locales d'Information (CLI), groupes d'experts de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, groupes de travail de l'Institut National de Sûreté Nucléaire ou certains groupes de travail de l'ADEME portant sur les ENR... le travail de représentation du réseau Energie est important. En 2022, le débat public sur le nucléaire et la concertation nationale sur le mix énergétique ont mobilisé le réseau Energie, en collaboration avec une partie des fédérations régionales.

Le réseau assure également un travail de plaidoyer auprès des décideurs notamment lors des projets de lois ayant trait aux enjeux énergétiques. Les experts-bénévoles du annuaire, accompagnés de l'équipe salariée, vont à la rencontre des cabinets



ministériels, des parlementaires et peuvent être auditionnés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat. A titre d'exemple, le projet de loi d'accélération sur les énergies renouvelables a mobilisé le réseau notamment sur l'envoi de propositions d'amendements aux parlementaires.

Le réseau est également à l'initiative de plusieurs publications, telles que le livret « L'essentiel de la transition écologique » ou encore les Scopes, une série d'outils pour faciliter et nourrir le dialogue territorial autour des projets d'énergie renouvelable tels que des projets de méthanisation, d'éolien terrestre, d'éolien offshore et photovoltaïque. De nombreux webinaires sont également organisés chaque année à destination du mouvement FNE. Depuis 2021, le réseau accompagne également les fédérations régionales dans la réalisation de webinaires régionaux et de journées de formation dédiées aux EnR dans les territoires.



À retrouver sur le site de FNE

<https://fne.asso.fr/communique-presse/loi-d-acceleration-des-energies-renouvelables-nos-4-demandes-prioritaires>

<https://fne.asso.fr/publications/l-essentiel-de-la-transition-energetique>

<https://fne.asso.fr/dossiers/les-scopes-de-france-nature-environnement>

Pour FNE, une transition énergétique "réussie" doit remplir trois objectifs :

- **Rendre la société plus sobre en énergie et accélérer la rénovation.**
- **Développer les énergies renouvelables, décentralisées et citoyennes afin d'atteindre un mix énergétique 100% renouvelable.**
- **Accélérer la réduction de la part du nucléaire.**



Parc photovoltaïque sur parking de Leclerc Saint Aunès (34)

FORMER

Une fédération d'Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement doit avant tout être au service de l'action des militants, les déjà-convaincu.e.s, celles et ceux qui veulent agir pour changer les choses. Elle doit les aider à gagner en pertinence et en efficacité dans leur action. Les réseaux facilitent le partage des expériences et des compétences. Mais le niveau des connaissances est très différent d'un militant à un autre. La dimension régionale, les liens avec le national, l'action à long terme, l'expérience donnent une certaine hauteur de vue qui doit être transmise. C'est pourquoi la formation a une place centrale dans l'action d'une fédération, qu'elle soit technique, scientifique, mais aussi politique, stratégique, sur le

fonctionnement des institutions, de la justice, de la démocratie. En restant dans la gamme des moyens d'action caractéristiques du mouvement : l'information, le dialogue, la proposition, le rapport de force non violent, nous avons déjà beaucoup à dire et à nous apprendre les uns les autres !

« la formation a une place centrale dans l'action d'une fédération »



Formation sur la gestion locale de l'eau

Jusqu'ici nous avons beaucoup travaillé sur le grand cycle de l'eau, c'est pourquoi, cette année, nous avons souhaité nous focaliser sur le petit cycle (eau potable, assainissement), et particulièrement, sur le prix de l'eau.

Notre journée annuelle de formation s'est tenue le 7 décembre à Montpellier et a rassemblé une vingtaine de personnes.

Pour les collectivités locales, assurer les services publics de l'assainissement et de l'eau potable implique de nombreux enjeux. Pour en débattre, nous avons organisé une table-ronde incluant des élus locaux (René Revol pour la régie des eaux de Montpellier, et Yves Michel pour le Syndicat d'Adduction des eaux du Bas Languedoc), une scientifique (Marielle Montginoul de l'Inrae), et des associatifs (Cécile Guénon pour FNE et Thierry USO de Eau Secours 34 / FNE LR). Cette matinée a permis d'aborder la composition d'une facture d'eau et du prix de l'eau, ses liens avec les actions de gestion de l'eau à différents niveaux, le lien

entre prix de l'eau et qualité du service public, l'impact du modèle de gestion du service public (en régie ou Délégation de Service Public), l'information et la participation du citoyen à la gestion à l'échelle locale, et enfin la tarification incitative de l'eau.

Eaux usées, eau potable: quels enjeux pour la gestion locale de l'eau ?

Après cette table ronde, une première présentation sur les aspects quantitatifs de la gestion de la ressource en eau dans le fleuve Hérault a été réalisée par Christophe Vivier, directeur de l'EPTB fleuve Hérault. A suivi une présentation sur les aspects qualitatifs de la gestion de la ressource en eau par Daniel Guiral, membre du directoire du réseau national eau et milieux aquatiques de FNE. Enfin, une dernière présentation a été réalisée par Didier Lassali, référent avis technique de l'OFB sur le département de l'Hérault, sur la stratégie de contrôle des stations d'épuration et les difficultés rencontrées.



Formation sur l'utilisation d'un capteur à particules

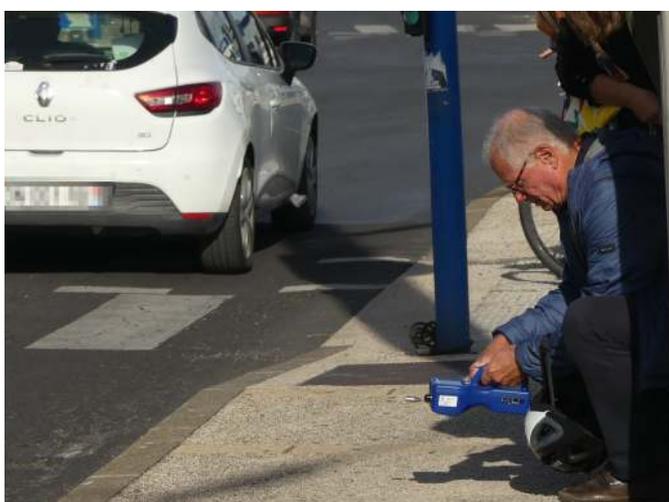


Après plusieurs mois de prospection, de réflexion et de concertation nous avons finalement choisi d'acheter un capteur à particules Aerotrack 9306, appareil qui semblait le mieux convenir à nos besoins. Suite à son acquisition, nous avons organisé une formation pour sa prise en main et sur l'organisation de campagnes de mesures.

Le capteur Aerotrack 9306 est un capteur à particules professionnel, très fiable, qui présente une certaine garantie de crédibilité comparé à d'autres matériels plus bon marché. Il est très performant pour les particules fines, qu'il mesure en nombre et en masse. Leur taille est comprise entre $0,3\mu\text{m}$ et $10\mu\text{m}$ (donc PM 10 et PM2,5). C'est un capteur mobile adapté à l'utilisation en extérieur, alimenté par batterie, et ne nécessitant pas une connexion internet pour s'en servir. La récupération des données se fait avec une clé USB et aucun logiciel ou abonnement spécifique n'est nécessaire pour récupérer les données brutes. Il est relativement simple d'utilisation et FNE national possède le même, ce qui est un avantage pour la mutualisation des connaissances et compétences au sein de notre réseau associatif.



Cette formation a réuni une douzaine de personnes. Elle a commencé par une présentation de l'appareil de mesure par un représentant du constructeur, et une formation à sa prise en main. Elle s'est poursuivie par un retour d'expérience de Mohand Acherar, référent air de FNE LR, qui a déjà utilisé un appareil identique pour ses campagnes de mesures sur le port de Sète. Ont suivi des échanges sur les campagnes de mesures envisagées par les participants, et une phase de test en conditions réelles, à l'extérieur.



Le capteur est désormais disponible en prêt à nos membres sous certaines conditions, notamment, la présentation d'objectifs clairs et d'un protocole de mesures adapté. Nous contacter pour plus de renseignements. Nous avons produit un guide de prise en main, un guide pour l'élaboration d'un protocole, et un questionnaire pour les candidats au prêt.

Formation juridique sur la protection de la nature

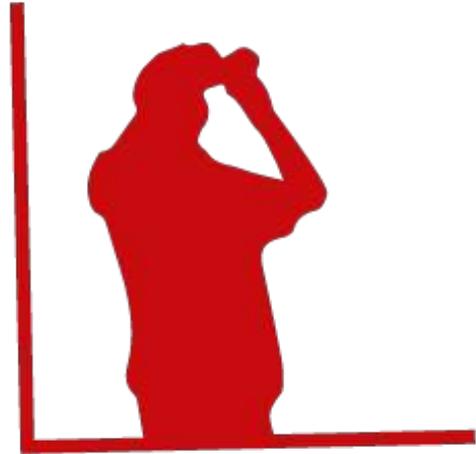
Pour renforcer la mobilisation des Sentinelles de la Nature, FNE LR a conçu deux modules de formation qui ont été testés dans le Gard cette année, en septembre et octobre 2022.

Nous avons été accueillis dans les locaux du Centre Ornithologique du Gard (COGARD), association naturaliste majeure du département du Gard, et adhérente de FNE LR. Les deux modules sont conçus de manière indépendante et complémentaire, et peuvent être répétés ailleurs.

Le Module 1 « **Explication des grands principes juridiques et de l'environnement institutionnel en matière d'environnement** » a pour but d'expliquer quelques grands principes du droit, pour permettre aux participants de bien comprendre les distinctions entre justices administrative et judiciaire, les différentes sources du droit, l'organisation des institutions judiciaires et administratives. Un focus a ensuite été fait sur les administrations spécifiques au domaine de l'environnement, leurs rôles et compétences.

Le Module 2 « **Apprentissage de quelques notions de base en droit de l'environnement** » a pour but de présenter et expliquer la manière dont se déroule l'instruction d'un dossier de demande d'autorisation environnementale, afin de mieux savoir quand et comment intervenir. Il donne également des bases juridiques sur la séquence "éviter réduire compenser", et explique le déroulement d'une enquête publique. Enfin, sur la répression pénale des atteintes aux espèces protégées, le module s'est appuyé sur des exemples concrets.

Les deux modules ont été animés par le coordinateur des actions de protection de l'environnement, Romain Ecorchard. 11 participants étaient présents au premier module, 10 au second. Le principe pour le futur est d'organiser chaque année les modules de formation dans des départements différents, en collaboration avec une association membre.



Aigle de Bonelli

DIALOGUER

L'identité de FNE réside en grande partie dans la recherche permanente d'un équilibre entre dialogue et rapport de force, en application du principe "il vaut mieux prévenir que guérir".

Le résultat est loin d'être garanti, mais l'effort de dialogue n'en est pas moins indispensable, ne serait-ce que parce qu'il donne une légitimité pour recourir, en cas d'absence d'écoute, à d'autres moyens plus contraignants.

Quelle serait en effet la légitimité d'une association passant son temps dans les tribunaux, sans jamais faire l'effort de consacrer du temps aux instances de démocratie participative existantes, aux procédures de dialogue environnemental prévues par la loi, ou à défaut, en allant volontairement au contact des décideurs ?

Au sein de FNE, dans la hiérarchie des modes d'action, le dialogue arrive en premier, et il ne saurait être méprisé, bien que son efficacité ne soit pas toujours au rendez-vous. C'est un principe et une discipline, qui nous contraint à élaborer des plaidoyers étayés et cohérents. La

confrontation aux autres parties prenantes permet par ailleurs de les enrichir et de les rendre plus solides. C'est pourquoi les APNE consacrent beaucoup d'énergie à faire des choses aussi rébarbatives que répondre aux enquêtes publiques, siéger dans des commissions, et intervenir partout pour plaider la cause de l'environnement. Nous ne sommes pas encore en mesure de quantifier précisément l'ampleur des travaux de ce type menés au sein de notre chevelu associatif, de nombreuses lacunes subsistent dans notre connaissance de ce travail de fourmi. Mais ce chapitre a pour vocation de donner un aperçu des éléments les plus significatifs.

Une fédération doit permettre de renforcer le dialogue et d'accéder à des institutions difficiles à toucher pour la petite association



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans la thématique aménagement du territoire on trouvera :

- **les CDAF, Commissions Départementales d'Aménagement Foncier**, qui statuent sur les contestations des décisions de Commissions Communales ou Intercommunales d'Aménagement Foncier qui ont pour rôle de redistribuer des parcelles dans le cadre de remembrements, opérations d'aménagement ;
- **les CDESI, Commissions Départementales Espaces Sites Itinéraires**, instances de concertation qui visent à maîtriser et planifier le développement des sports de nature (qui incluent sports motorisés, canoë, randonnée, escalade, voile...) et chargées du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires ;
- **les SCOT, Schémas de Cohérence Territoriale**, dans l'élaboration desquels les associations agréées pour la protection de la nature peuvent demander à être impliquées ;
- **les Commissions Départementales chargées d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur**, qui comme leur nom l'indique, examinent les candidatures à la fonction de commissaire-enquêteur ;
- **les CDPENAF, Commissions Départementales de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers**, dont le rôle est de lutter contre l'artificialisation, et émettent des avis sur certaines procédures d'urbanisme.

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur de l'Aude	11	ECCLA	ARDITI Maryse	
Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur de l'Hérault	34	FNE LR	GOURBINOT Olivier	
Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur des Pyrénées-Orientales	66	CCNPO	LARTAUD Franck	
CDAF de l'Hérault	34	Ecologistes de l'Euzière	BURGER Jean	
CDPENAF de l'Aude	11	ECCLA	ARDITI Maryse	ROQUES Christine
CDPENAF de l'Aude	11	LPO Aude	RIOLS Christian	(non prévu)
CDPENAF de l'Hérault	34	CEN Occitanie	LEPINE Fabien	HOUSSARD Claudie
CDPENAF de Lozère	48	ALEPE	LHULLIER Claude	DESTRE Rémi
CDPENAF de Lozère	48	CEN Occitanie	LAGRAVE Alain	LACOSTE Christine
CDPENAF des Pyrénées-Orientales	66	CCNPO	LARTAUD Franck	MORICHONFIALA DavidAline
CDPENAF du Gard	30	COGARD	TROUILLAS Jean-Pierre	GRENIER / BIZET Bruno / Daniel
CDESI de l'Hérault	34	Ecologistes de l'Euzière	POURE Kellie	AUPY Emeline
CDESI de l'Aude	11	ECCLA	CLEMENT Dominique	
SCOT Grand Pic Saint Loup	34	Ecologistes de l'Euzière	BOTTOLIER Marion	



NATURE ET PAYSAGE

Les CDNPS, Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites, sont à l'interface entre aménagement du territoire et gestion de la biodiversité. Elles visent à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribuent à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable :

- la formation Nature émet un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les réserves naturelles, les biotopes, la faune et la flore (notamment pour la gestion du réseau Natura 2000), le patrimoine géologique ;
- la formation des sites et des paysages prend l'initiative des inscriptions et classements de sites, émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi qu'aux travaux en site classé, veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant, émet les avis prévus par le code de l'urbanisme ;
- la formation publicité se prononce sur les questions posées par la publicité, les enseignes et les pré-enseignes ;
- la formation des unités touristiques nouvelles émet un avis sur les projets d'unités touristiques nouvelles ;
- la formation spécialisée des carrières élabore le schéma départemental des carrières et se prononce sur les projets de décisions relatifs aux carrières ;
- la formation spécialisée de la faune sauvage captive émet un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée.

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
CDNPS formation carrières (11)	11	ECCLA	ARDITI Maryse	CREPEAU Christian
CDNPS formation nature (11)	11	CRPF / ECCLA	CHABALIER Jean-Christophe	ROQUES Christine
CDNPS formation paysage et sites (11)	11	ECCLA / FDSEA	ROQUES Christine	MONTIEL Nicolas
CDNPS formation publicité (11)	11	ECCLA	ROQUES Christine	ARDITI Maryse
CDNPS formation carrières (30)	30	FACEN	MAZIERE Paul	LOBIER Monique
CDNPS formation faune sauvage captive (30)	30	FACEN	AUDIC Catherine	BEGIS Gérard
CDNPS formation nature (30)	30	COGARD	POULY Jacques	BIZET Daniel
CDNPS formation paysage et sites (30)	30	FACEN	PERRIN Claude	DE RANITZ Anais
CDNPS formation unités touristiques nouvelles (30)	30	FACEN	LACHAUD Joelle	CHAUTARD Norbert
CDNPS formation carrière (48)	48	ALEPE	PIAULT Catherine	BONNEFILLE Patricia
CDNPS formation nature (48)	48	CEN Occitanie	LAGRAVE Alain	LACOSTE Christine
CDNPS formation site et paysages (48)	48	ALEPE	EVARD Christian	SANE Fabien
CDNPS formation unités touristiques nouvelles (48)	48	ALEPE	EVARD Christian	MERLY Séverine
CDNPS formation unités touristiques nouvelles (48)	48	ALEPE	FALCHETTI Gislaïne	MERCIER Alain

FORÊT

La Commission Régionale Forêt-Bois d'Occitanie (CRFB) est une commission co-présidée par l'Etat et la Région qui comporte 47 membres à voix délibérative. Elle concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations régionales de la politique forestière précisées dans le programme national de la forêt et du bois, en prenant en compte les fonctions économiques, sociales et environnementales de la forêt. Elle élabore et suit notamment le programme régional forêt bois.

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
CRFB Occitanie	Occitanie	CEN Occitanie	GOUIX Nicolas	AUCLAIR Dominique
CRFB Occitanie	Occitanie	FNE	FALBET Philippe	



Ibis falcinelle & Jussie

BIODIVERSITE

Nos associations sont présentes dans de nombreuses commissions relatives à la biodiversité, thématique sur laquelle les associations ont une expertise bien souvent indispensable.

On y trouve :

- les CDCFS, Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage, qui jouent un rôle de conseil auprès de l'Etat pour tout ce qui est gestion de la chasse (ouverture, fermeture, plans de chasse, indemnisations des dégâts), et régulation des espèces classées nuisibles ;
- les Comités de Pilotage Natura 2000, qui établissent les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000, suivent leur mise en oeuvre, et le cas échéant les réorientent ;
- les Comités de Pilotage de Plan Nationaux d'Action, qui définissent les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées du pays ;
- le Comité Régional Biodiversité (CRB), instauré par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, censé être un lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur les questions relatives à la biodiversité en région ;
- la Communauté Régionale Éviter-Réduire-Compenser (CRERCO) confortée par la Région Occitanie et plus largement ouverte aux APNE, qui est un espace d'échanges et de réflexion sur la mise en oeuvre concrète de la séquence ERC et les bonnes pratiques en la matière ;
- la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) établit au niveau national les priorités de création de nouvelles aires protégées ;
- le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) qui vise à faciliter le partage des données sur la biodiversité ;

On y trouve aussi divers comités de gestion plus locaux ou spécialisés comme les Comités Consultatifs des Réserves naturelles, les Comités de Gestion, le comité Loup, la Commission Départementale de Gestion du Grand Cormoran, le Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

L'inventaire est probablement encore assez lacunaire.

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
Comité Consultatif Réserve régionale de Sainte Lucie	11	ECCLA	ROQUES Christine	CLEMENT Dominique
Comité de Gestion de l'île de l'Aude	11	ECCLA		
COPIL N2000 Basse Vallée de l'Aude	11	ECCLA	ZELLER Lucette	CLEMENT Dominique
COPIL N2000 Complexe lagunaire de Salses-Leucate	11	ECCLA	ROQUES Christine	
COPIL N2000 Cour inférieur de l'Aude	11	ECCLA	ZELLER Lucette	CLEMENT Dominique
COPIL N2000 Etang de La Palme	11	ECCLA	ROQUES Christine	
COPIL N2000 Etangs du Narbonnais	11	ECCLA	ROQUES Christine	
COPIL N2000 Massif de la Clape	11	ECCLA	ROQUES Christine	
COPIL N2000 Plateau de Leucate	11	ECCLA	ROQUES Christine	
CDCFS du Gard	30	COGARD	TROUILLAS Jean-Pierre	(non prévu)
COPIL N2000 Haute Cèze	30	ALEPE		
COPIL N2000 Haute Cèze	30	COGARD		
COPIL N2000 Haute Cèze	30	FACEN		
CDCFS de l'Hérault	34	CEN Occitanie	LACAZE David	SCHER Olivier
Comité de veille loup Hérault	34	(intuitu personae)	RAVAYROL Alain	
Comité Loup de l'Hérault	34	Ecologistes de l'Euzière	LEMARCHAND Clément	SUISSE Thibaud
Comité technique du Plan Départemental Espaces Sites Itinéraires Hérault	34	la Salsepareille	RAVAYROL Alain	
COPIL N2000 Aumelas	34	la Salsepareille	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
COPIL N2000 Caroux et Espinouse	34	FNE LR	POPY Simon	
COPIL N2000 Causse d'Aumelas	34	Ecologistes de l'Euzière	AUPY Emeline	LEMARCHAND Clément
COPIL N2000 Hautes Garrigues	34	la Salsepareille	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
COPIL N2000 Hautes garrigues du montpelliérans	34	Ecologistes de l'Euzière	LEMARCHAND Clément	MANCEAU Nicolas
COPIL N2000 Lez	34	Ecologistes de l'Euzière	SUISSE Thibaud	PETITOT Maud
COPIL N2000 Minervois, Larzac	34	la Salsepareille	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
COPIL N2000 Montagnac/Villeveyrac	34	la Salsepareille	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
COPIL N2000 Pic Saint Loup	34	Ecologistes de l'Euzière	LEMARCHAND Clément	MANCEAU Nicolas
COPIL N2000 Rieutort/Cagnasses	34	la Salsepareille	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
COPIL N2000 Salagou	34	la Salsepareille	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
COPIL N2000 site à Chiroptères de la partie héraultaise du PNR du Haut Languedoc	34	FNE	POPY Simon	
COPIL N2000 Vallée-Gorges de l'Hérault	34	Ecologistes de l'Euzière	AUPY Emeline	LEMARCHAND Clément
CDCFS de Lozère	48	ALEPE	LUCAS Philippe	JEAN Mathieu
CDCFS des Pyrénées-Orientales	66	CCNPO	VERNEAU Olivier	
Comité Consultatif Réserve de Conat	66	CCNPO	TRAVE J.	
Comité Consultatif Réserve de la Forêt de la Massane	66	CCNPO	FIALA Aline	
Comité Consultatif Réserve de la Vallée Eyne	66	CCNPO	TRAVE J.	
Comité Consultatif Réserve de Mantet	66	CCNPO	TRAVE J.	
Comité Consultatif Réserve de Nohèdes	66	CCNPO	TRAVE J.	
Comité Consultatif Réserve de Prats de mollo	66	CCNPO		
Comité Consultatif Réserve de Py	66	CCNPO	TRAVE J.	
Comité Consultatif Réserve du Mas Larrieu	66	CCNPO	FIALA Aline	
Commission Départementale de Gestion du Grand Cormoran des Pyrénées-Orientales	66	CCNPO	VERNEAU Olivier	
COPIL N2000 Madres-Corona	66	CCNPO		
COPIL du PNA Aigle de Bonelli	France	la Salsepareille	RAVAYROL Alain	
COPIL du PNA Chiroptères	France	Ecologistes de l'Euzière	LEMARCHAND Clément	
COPIL du PNA Cistude	France	Ecologistes de l'Euzière	BERTRAND Justine	PETITOT Maud
COPIL du PNA Faucon crécerellette	France	la Salsepareille	RAVAYROL Alain	
COPIL du PNA Loure	France	Ecologistes de l'Euzière	LEMARCHAND Clément	SUISSE Thibaud
Stratégie de Création des Aires Protégées	France	Ecologistes de l'Euzière	BOTTOLLIER Marion	DENAT Mathieu
Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie	Occitanie	FNE	MAHE Pascale	CARRE Blandine
CRB Occitanie	Occitanie	Ecologistes de l'Euzière	MOUYSSET Elyse	BOTTOLLIER Marion
CRB Occitanie	Occitanie	FNE LR	POPY Simon	RAVAYROL Alain
CRERCO	Occitanie	Ecologistes de l'Euzière	MOUYSSET Elise	
CRERCO	Occitanie	FNE LR	POPY Simon	
SINP d'Occitanie – atlas Odonates-Papillons	Occitanie	Ecologistes de l'Euzière	BERTRAND Justine	
SINP d'Occitanie – coordination	Occitanie	Ecologistes de l'Euzière	SCHNEYLIN Yann	DENAT Mathieu

EAU

FNE est une ONG particulièrement investie sur la thématique de l'eau.

Elle est présente au comité de bassin Rhône-Méditerranée, le "petit parlement de l'eau", et dans plusieurs de ses commissions. Le comité de bassin établit notamment le SDAGE duquel découle le programme d'actions de l'Agence de l'Eau.

Les associations ont aussi leur place au sein des Commissions Locales de l'Eau (CLE) à l'échelle de chaque sous-bassin versant, qui

établissent les SAGE.

Nous en avons beaucoup en Languedoc-Roussillon pour des raisons géographiques. Il existe également des commissions départementales Cartographie des cours d'eau, chargées de définir quels cours d'eau sont soumis à la police de l'eau, des comités de gestion, des comités de rivière, des comités de suivi et de contrats d'étang, ainsi que des instances de concertation liées à des grands projets d'infrastructures comme Aqua Domitia.

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
Cartographie des cours d'eau du Gard	30	FNE LR	PIZON Jean-Loup	
CLE du SAGE Basse Vallée de l'Aude	11 + 34	CEN Occitanie		
CLE du SAGE Basse Vallée de l'Aude	11 + 34	ECCLA	ZELLER Lucette	ROQUES Christine
CLE du SAGE Basse Vallée de l'Aude	11 + 34	PEGASE	LAFOSSE Bernard	
CLE du SAGE du fleuve Hérault	34	CEN Occitanie	LACAZE David	
CLE du SAGE du fleuve Hérault	34	FNE LR	POPY Simon	
CLE du SAGE Etang de Salses Leucate	11-66	ECCLA	ROQUES Christine	
CLE du SAGE Gardons	30	FACEN	TRAVIER Roger	ALBRECHT René
CLE du SAGE Gardons	30	Gard Nature	HERRY Charlotte	
CLE du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens	34	CEN Occitanie	CRÉPIN Daniel	
CLE du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens	34	Ecologistes de l'Euzière	GUIRAL Daniel	SUISSE Thibaut
CLE du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens	34	MCV	VIGNON Cathy	
CLE du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens	34	FNE LR	SEGALA Benoît USO Thierry	
CLE du SAGE Nappe Astienne	34	FNE LR	GRANDJACQUET Louis	
CLE Tech-Albères	66	CCNPO	GIRESE Pierre	
CLE du SAGE Thau-Ingriil	34	FNE LR	VINDIMIAN Eric	
CLE du SAGE Thau-Ingriil	34	CEN Occitanie	?	
CLE du SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières	30	COGARD	LABOURYIE Frédéric	
CLE du SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières	30	FNE LR	PIZON Jean-Loup	
Comité de Bassin Rhône Méditerranée	Bassin RM	FNE LR	VIGNON Cathy	
Comité de Bassin Rhône Méditerranée – Comité d'agrément	Bassin RM	FNE LR	VIGNON Cathy	
Comité de Bassin Rhône Méditerranée – commission géographique Gard Côtiers Ouest (=LR)	Bassin RM	FNE LR	VIGNON Cathy	
Comité de Bassin Rhône Méditerranée – Commission Milieu Naturel et Aquatique	Bassin RM	FNE LR	VIGNON Cathy	
Comité de Gestion des Marais du Narbonnais	11	ECCLA	ROQUES Christine	CLEMENT Dominique
Comité de Rivière de la Cèze	30	FACEN	TRAVIER Roger	
Comité de Rivière de la Cèze	30	FNE LR	PIZON Jean-Loup	
Comité de Rivière du Vidourle	30	COGARD	POULY Jacques	
Comité de Suivi Zones Humides Salses Leucate	11	ECCLA		
Comité de Suivi Etang de Campagnol	11	ECCLA	CLEMENT Dominique	
Comité de Suivi Marais du Narbonnais	11	ECCLA	CLEMENT Dominique	
Contrat d'Etang Bages Sigean	11	ECCLA		
Contrat d'Etang Salses Leucate	11	ECCLA	ROQUES Christine	
instance de concertation Aqua Domitia	34-11	Eau secours 34	USO Thierry	
instance de concertation Aqua Domitia	34-11	FNE LR	ARDITI Maryse	
instance de concertation Aqua Domitia	34-11	MCV	VIGNON Cathy	

RISQUES INDUSTRIELS, SANTÉ, DÉCHETS

Les associations de protection de l'environnement ont des sièges en particulier dans :

- les CODERST, Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, qui rendent des avis notamment en matière d'installations classées, de déchets, de qualité de l'air, de police de l'eau et de risques sanitaires.
- les CSS, Commissions de Suivi de Sites, qui sont obligatoires par exemple pour les sites SEVESO seuil haut, les centres de stockage de déchets non inertes, et potentiellement mises en place pour un certain nombre d'autres installations classées relevant de l'autorisation.
- et d'autres commissions comme la Conférence Régionale Santé Autonomie (CRSA), la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, l'élaboration et le suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets...

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
CODERST de l'Aude	11	ECCLA	ARDITI Maryse	MARTINEZ Jean-Pierre
CSS BIOTERRA (Narbonne)	11	ECCLA	ARDITI Maryse	THIBAUT Jean-Luc
CSS EDN - Sallèles d'Aude	11	ECCLA	THIBAUT Jean-Luc	ARDITI Maryse
CSS LAFARGE	11	ECCLA	ARDITI Maryse	
CSS Lambert (Narbonne)	11	ECCLA	ARDITI Maryse	CREPEAU Christian
CSS Orano-Malvésí	11	ECCLA	ARDITI Maryse	
CSS Port-la-Nouvelle	11	ECCLA	ARDITI Maryse	BLANCHARD Christine
CSS TITANOBEL - Cuxac Cabardes	11	ECCLA	POURQUIE Ludovic	ARDITI Maryse
CSS Vallée de l'Orbiel	11	ECCLA	ARDITI Maryse	
CSS Bagard	30	ADEQVB	LOBIER Monique	FREDIANI Jacques
CSS Bagard	30	FACEN	MAZIERE Paul	LE GUEN Claude
CSS Pays Grand Combien	30	ADEPE	(non nominatif)	
CSS Pays Grand Combien	30	FACEN	(non nominatif)	
CSS Salindres	30	ADISL	(non nominatif)	
CCES PLPDMA Montpellier	34	FNE LR	BAUMGARTNER Katia	
CODERST de l'Hérault	34	FNE LR	HOIBIAN Olivier	CLERC Françoise
CSS Amétyst (Montpellier)	34	FNE LR	JULIER Michel	
CSS GDH (Frontignan)	34	Association des riverains du quartier des pres saint martin et du canal du rhône	LAURENS Céline	
CSS ISDND/carrière GSM Castries	34	AcIDC	LEGENDRE Lucile	
CSS Ocréal (Lunel)	34	FNE LR	JULIER Michel	
CSS Ocréal (Lunel)	34	Melgueil Environnement	HOULÈS Françoise	
CSS Soumont (Lodève)	34	FNE LR	COHEN Inti	
CODERST de Lozère	48	ALEPE		
CODERST des Pyrénées-Orientales	66	CCNPO	LARTAUD Franck	GOT Henri
CRSA Occitanie	Occitanie	FNE LR	BAUMGARTNER Katia	RIVIÈRE Alain VALENTIN Gaelle

Port de Port-la-Nouvelle



TRANSPORTS

En matière de transport, les associations sont présentes dans les Comités départementaux des mobilités instaurés par la Région Occitanie, et nous avons également été nommés au Comité des usagers de la route de l'Hérault.

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
Comité départemental des mobilités de l'Aude	11	FNE LR	ARDITI Maryse	
Comité départemental des mobilités de l'Hérault	34	FNE LR	DELON David	GRANDJACQUET Louis
Comité départemental des mobilités du Gard	30	FNE LR	MAZIERE Paul	
Comité des usagers de la route de l'Hérault	34	FNE LR	POPY Simon	

MER MÉDITERRANÉE

Côté mer, les APNE sont présentes dans des commissions telles que

- le Conseil Maritime de Façade qui est une instance interrégionale, d'origine réglementaire (contrairement au Parlement de la Mer qui est une création de la Région Occitanie). Le CMF donne des avis sur l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral et de la mer ;
- la Commission des cultures marines qui traite essentiellement de l'exploitation/gestion de la lagune de Thau ;
- des Comités de Pilotage, Comités de Suivi, Commissions Portuaires, Conseil de Gestion, Conseil Scientifique liés à des espaces protégés, des ports et des grands projets d'aménagements.

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
CMF de Méditerranée	Med. FR	FNE LR	GUIRAL Daniel	SÉGALA Benoît
Comité de Suivi du projet ECOSYSM Eolien Offshore Flottant	Med. FR	FNE LR	GUIRAL Daniel	
Comité de suivi environnemental du port de Port-la-Nouvelle	11	FNE LR	GUIRAL Daniel	
Commission des cultures marines de l'Hérault	34	FNE LR	GUIRAL Daniel	
Commission Portuaire de Banyuls	66	CCNPO	FIALA Aline	
Conseil de Gestion du Parc Marin du Golfe du Lion	Med. FR	CCNPO	FIALA Aline	
Conseil Scientifique de la Réserve Marine de Banyuls	66	CCNPO	FIALA Aline	
COFIL du Parc Marin du Golfe du Lion	Med. FR	CCNPO	FIALA Aline	
Commission spécialisée éolien flottant	Med. FR	ECCLA	ARDITI Maryse	
Commission locale ferme pilote EFGL	Med. FR	ECCLA	ARDITI Maryse	
Commission locale ferme pilote Eolmed	Med. FR	ECCLA	ARDITI Maryse	

QUALITÉ DE L'AIR

Certains de nos membres suivent les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) et font partie de l'Observatoire des odeurs du bassin de Thau.

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
Observatoire des odeurs du bassin de Thau	34	Association des riverains du quartier des prés saint martin et du canal du rhône	LAURENS Céline	
Observatoire des odeurs du bassin de Thau	34	FNE LR	HERRERA Francis	
PPA de Montpellier	34	FNE LR	ACHERAR Mohand	

FINANCES PUBLIQUES

Veiller à la bonne utilisation des fonds publics en matière d'environnement fait partie de notre objet. A ce titre, nous faisons partie de la Commission Régionale des Aides (CRA) de l'ADEME qui se prononce sur les subventions > 200 k€ dans les domaines de l'énergie et des déchets, et du Comité Régional de Suivi Interfonds (CRSI) qui peut se prononcer sur la distribution régionale des fonds européens.

Commission	zone géog.	Association	Titulaire	Suppléant
Comité Régional de Suivi Interfonds Languedoc-Roussillon	Occitanie	FNE LR	POPY Simon	
Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Métropole de Montpellier	34	FNE LR	BARRÉ Gaëlle	
Commission Régionale des Aides de l'ADEME Occitanie	Occitanie	FNE MP	DUGOUJON Jean-Paul	



Si vous constatez des lacunes ou des erreurs, merci de nous aider à compléter / mettre à jour nos listes !

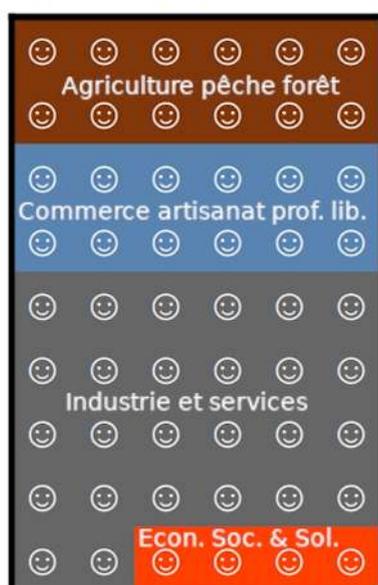
CESER OCCITANIE

Il faut ajouter à ces commissions le Conseil Économique Social et Environnemental (CESER), qui est une instance transversale à toutes ces thématiques. Le CESER est la seconde assemblée de la Région Occitanie, elle a voix consultative et elle représente la société civile.

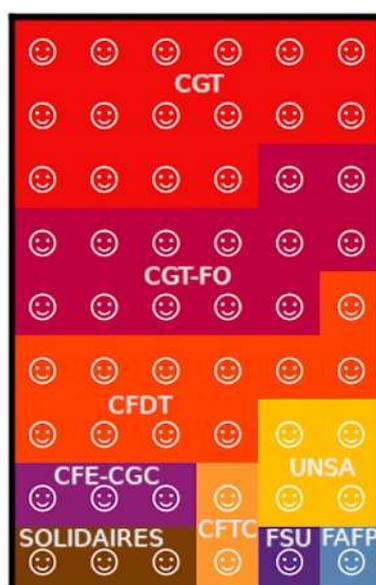
Commission	zone géog.	Association	Titulaire
Conseil Economique, Social et Environnemental Régional	Occitanie	FNE LR	POPY Simon
Conseil Economique, Social et Environnemental Régional	Occitanie	CEN Occitanie / CBN	HOUSSARD Claudie
Conseil Economique, Social et Environnemental Régional	Occitanie	FNE MP / ATMO	RIVIÈRE Alain

Composition du CESER OCCITANIE

Collège 1 : entreprises et activités professionnelles non salariées



Collège 2 : syndicats



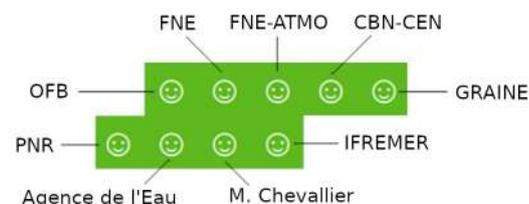
Collège 3 : organisations et associations concourant à la vie collective



Les 9 conseillers "environnement"

Art. L4134-2 (2) du CGCT :

"les CESER comprennent des représentants d'associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et des personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable" (Occitanie : n=9 sur 170)



Voir le site du CESER Occitanie pour consulter les avis
<https://www.ceser-occitanie.fr/publications/>

Simon POPY



Parmi les nombreux avis émis en 2022, 3 me paraissent notables. Suite à notre avis de 2020 sur la transition énergétique en Occitanie, qui insistait sur la sobriété et le développement des ENR, le président du CESER a confié en 2022 à la commission économie un nouvel avis sur l'énergie : "Quelle stratégie industrielle pour les énergies décarbonées en Occitanie." FNE, FNE/ATMO les CEN/CBN, et le GRAINE ont voté contre cet avis, et pour la 1ère fois, se sont désolidarisées du groupe "associations" pour porter leur propre explication de vote en plénière. Nous avons en effet considéré que l'angle de la décarbonation était un cavalier

du président Chauzy - grand lobbyiste du nucléaire - pour amener le CESER à se prononcer en faveur du nucléaire, et donc implicitement à attaquer le scénario Région à Energie Positive (REPOS). Par ailleurs, l'abord des ENR sous l'angle purement économique a conduit à passer les questions environnementales sous silence, tout comme la sobriété. Ajoutez à cela de nombreuses erreurs factuelles, pas un mot sur Malvésis au chapitre des déchets nucléaires (!), des propos sur ITER relevant de la foi. La commission économie n'avait pas souhaité m'auditionner malgré mes propositions répétées, aussi, il a fallu se contenter de 8 minutes de prise de parole en plénière avant le vote, qui exceptionnellement a donné 11 contre et 10 abstentions sur

149. Plus positif, notez la publication d'un avis "Environnement et Santé en Occitanie : enjeux et propositions – Comment la Région peut-elle contribuer à favoriser une connaissance éclairée des politiques publiques par les habitants ?" approuvé à l'unanimité et dans le cadre duquel j'avais été auditionné. Bien que pas assez environnemental à mon goût (écrit par des médecins), j'ai noté avec satisfaction la reprise du concept "une seule santé". Pour ceux qui aiment les acronymes, le CESER a également émis un avis sur la Stratégie Régionale Emploi Souveraineté Transformation Écologique (SRESTE) qui regroupe la SRESRI, SRDEII, SRDTL et le CPRDFOP. Bon courage !



L'année 2022 est marquée par le renforcement des relations de travail du Ceser avec le Conseil régional. Nous y participons activement en tant que membre du collège 3 (vie collective).

La Loi NOTRe de 2015 a confié aux CESER la contribution au suivi et à l'évaluation des politiques publiques régionales. Il ne s'agit pas pour les Ceser d'évaluer ces politiques mais d'accompagner la mise en œuvre de leur évaluation. L'évaluation peine à entrer dans la pratique politique en France, certains élus la réduisant au résultat de l'élection.

Cet accompagnement du Ceser s'est finalement affirmé en 2022 en Occitanie. Le plan Economie résiliente, sociale

et solidaire du Pacte vert lancé fin 2020 par le Conseil régional a été choisi par le Ceser, pour en évaluer certaines de ses mesures, définir avec les services et élus et avec l'appui d'un bureau d'études, un référentiel d'évaluation à déployer sur d'autres politiques. L'enjeu pour notre collège, est de mettre en avant l'intérêt de mobiliser la connaissance et l'expertise collective pour faire de l'évaluation un véritable outil de débat démocratique et de décision.

A noter dans le registre de l'évaluation, la mise en œuvre, prévue dans le pacte vert, d'un budget vert par le Conseil régional à l'instar de celui de Bretagne, Nouvelle Aquitaine et Grand Est. La méthode est celle de l'Institut

de l'économie pour le climat (I4CE) avec des cotations combinant des critères environnementaux. Il revient à la Commission « finances » du Ceser et aux structures que nous représentons, de questionner le dispositif sur la gestion des antagonismes, l'arbitrage de la cotation des dépenses, la cotation des recettes, et sa capacité à impulser des critères d'éco-socio conditionnalités des aides et des achats, et à orienter les choix budgétaires en priorité vers la transition écologique. >>

Claudie HOUSARD



AUTRES ACTIONS DE PLAIDOYER PORTÉES PAR FNE LR EN 2022



Réponse à l'enquête publique sur le SRADDET Occitanie

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires est censé être le nouveau super plan d'aménagement de la région. Il intègre cinq schémas pré-existants : Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE), Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT), Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI), et Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). En février 2022, nous avons rendu un avis critique, d'abord sur la valeur de ce plan voulue par le législateur, sur la synthèse des objectifs (la croissance démographique comme fondement de la réflexion, la croissance verte comme principe, et la cohérence écologique pas toujours au rendez-vous...), et enfin nous avons émis des remarques sur le règlement du SRADDET, qui est sa partie la plus prescriptive et donc potentiellement intéressante.



Contribution à la concertation sur la construction d'un centre pénitentiaire à Nîmes

En janvier 2022 a eu lieu une concertation sur la création d'un nouveau centre pénitentiaire au sud de Nîmes, sur l'ancienne base travaux d'OcVia (Contournement Nîmes-Montpellier), réalisée en enclave au milieu de la zone NATURA 2000 FR9112015 « Costières Nîmoises ». Cette zone Natura 2000 est désignée particulièrement en vue de la conservation de l'une des dernières populations d'Outarde Canepetière, et déjà grignotée de toutes parts. Cette concertation a été l'occasion de transmettre un certain nombre de questions au maître d'ouvrage et de pointer les faiblesses du dossier.





Réponse à l'enquête publique sur la création de nouveaux épis et sur le rechargement de plage au Petit Travers

En septembre 2022 nous avons répondu conjointement avec l'association Grande Motte Environnement à l'enquête publique sur ce projet. Nous avons critiqué sa dispense d'étude d'impact en 2018 alors qu'il se trouve au croisement de deux zones Natura 2000 et à proximité immédiate d'habitats et d'espèces à enjeux forts (herbiers de posidonies, lagunes côtières, dunes mobiles...), et par ailleurs, dans un espace reconnu depuis par la justice comme remarquable. Par ailleurs la réponse sédimentaire à ces aménagements n'a pas été étudiée, comme l'impact des travaux, notamment sur les herbiers de Posidonies, alors que leur déclin catastrophique depuis les années 60 est lié aux modifications morfo-sédimentaires provoquées par la mission RACINE. A l'opposé, les enjeux humains à protéger ont été surestimés (une maison et un rond-point).



Réponse à l'enquête publique sur le PLU de Fontiers-Cabardès (golf)

En juillet 2022 s'est tenue l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Fontiers-Cabardès dont l'enjeu principal est l'accueil d'un complexe touristique autour d'un projet de golf de 128 ha. FNE LR a émis un avis défavorable à ce projet de PLU. Le choix d'aménager un immense complexe touristique au sein de cette commune apparaît complètement démesuré par rapport à son intérêt, aux caractéristiques de la commune, et aux enjeux de protection de la nature. Ce projet a fait l'objet d'une création d'UTN (Unité Touristique Nouvelle) en 2012 et d'une dérogation préfectorale au principe d'urbanisation limitée. Les avis de la CDPENAF et de la MRAE montrent des dysfonctionnements et le projet de PLU n'explique pas le projet de golf, qui semble non assumé. L'évaluation des incidences environnementales est très insuffisante, voire inexistante. Le projet de PLU ne nous semble pas non plus respecter les objectifs du SRADDET Occitanie de réduction de la consommation d'espace. Pour FNE LR ce projet aura de fortes conséquences sur l'environnement et un faible intérêt socio-économique, avec pas moins de 6 golfs dans un rayon de 100 km.

VEILLER AVEC LES SENTINELLES DE LA NATURE

Un travail de veille permanente est nécessaire pour être en mesure de réagir face à des comportements qui portent atteinte à la richesse écologique de nos territoires. Le projet Sentinelles de la Nature nous a permis de considérablement renforcer cette veille en l'étendant à tous les citoyens.

Lancé en 2019, le dispositif "Sentinelles de la Nature" est un outil de veille et d'alerte. Il permet de faciliter le recueil, l'analyse et le traitement des signalements d'atteintes aux milieux naturels, et de valoriser les actions positives qui en découlent ainsi que d'autres initiatives positives portées à sa connaissance.

Sentinelles de Nature répond à un besoin d'efficacité et de structuration de l'action associative en facilitant le développement de synergies vertueuses et la valorisation des efforts de chacun.

Les associations de protection de la nature, et notamment nos associations fédérées, doivent être nos premières sentinelles : elles sont en veille sur leur territoire et peuvent donc être à l'origine de nombreux signalements d'atteintes à l'environnement.

Mais ces associations sont également les mieux placées pour être le relais d'initiatives innovantes et favorables à l'environnement, d'autant plus qu'elles sont souvent elles-mêmes porteuses de ces initiatives sur leur territoire.



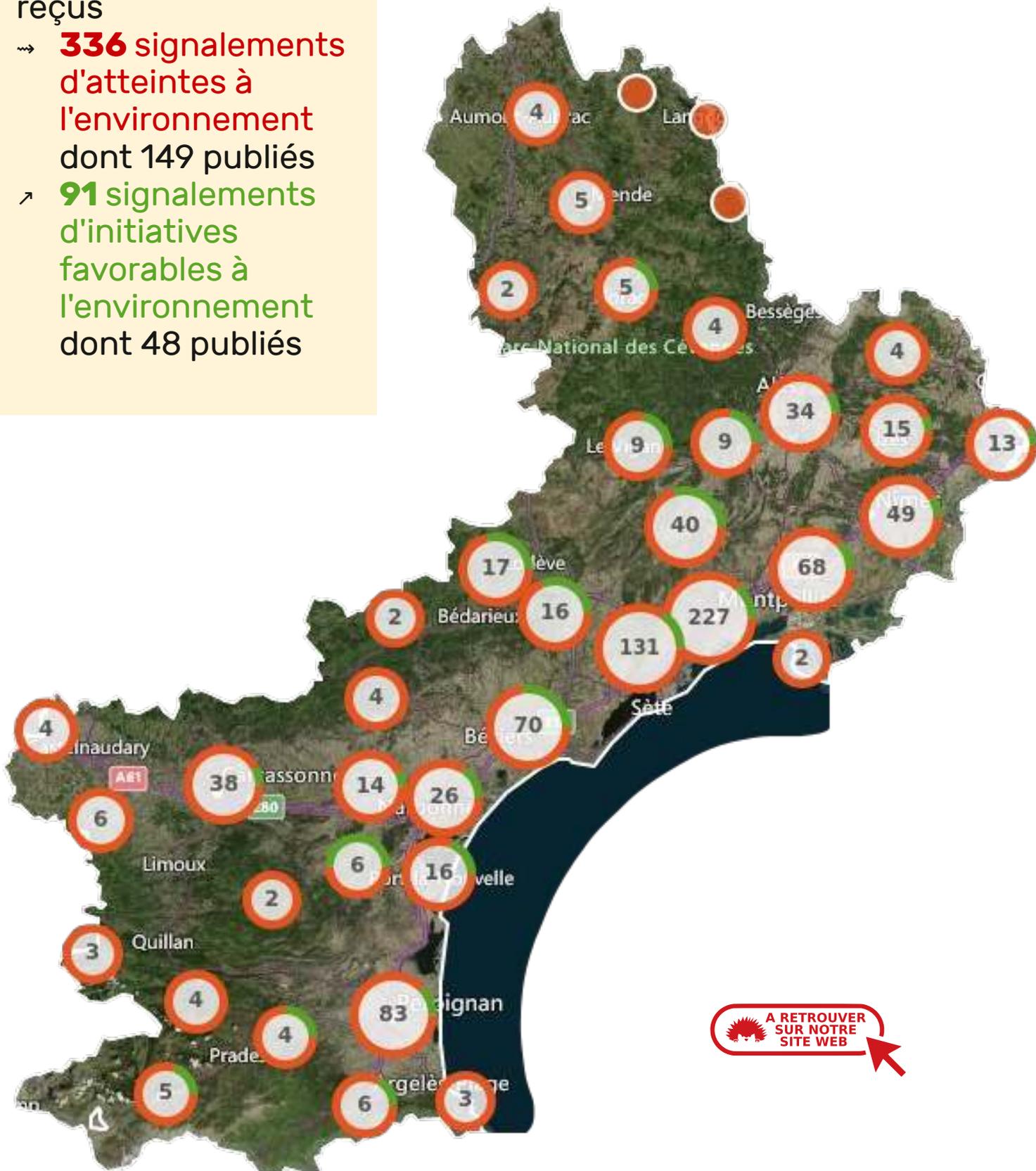
Sentinelles de la Nature est un outil pour les gens qui s'intéressent à ce qui se passe autour de chez eux, et qui veulent agir, mais en étant accompagnés



Chiffres clés 2022

426 signalements reçus

- **336** signalements d'atteintes à l'environnement dont 149 publiés
- ↗ **91** signalements d'initiatives favorables à l'environnement dont 48 publiés



A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB

POUR DEVENIR SENTINELLE DE LA NATURE



rendez-vous sur
l'application



OU

sur le site internet
sentinellesdelanature.fr



**créez votre compte
personnel**

vos informations de contact
resteront confidentielles

POUR SIGNALER



les **dégradations**
environnementales



les **initiatives**
favorables
à la nature



localisez
précisément le lieu



ajoutez des
photos



faites une
description
claire et précise

et devenez les yeux de France Nature Environnement !

Comment ça marche ?

Le traitement des signalements est assuré par les membres du comité de pilotage qui se réunissent par téléphone environ une fois par mois. Ils décident des suites à donner après étude des signalements soumis à leur appréciation et peuvent être amenés à traiter en direct certains signalements.

Le COPIL sentinelles de FNE LR est composé d'une quinzaine de bénévoles issus de la fédération et de ses associations membres. Il permet un examen collectif par des bénévoles qui présentent des compétences complémentaires et qui agissent sur l'ensemble du territoire de notre fédération.

Les salariés et stagiaires de FNE LR sont là en soutien du COPIL. Ils recueillent, trient et pré-traitent les signalements, traitent en direct certaines catégories de signalements, préparent et animent les COPIL, mettent en œuvre certaines décisions du COPIL et en informent les sentinelles.

Évolution nationale



Au niveau national, l'appropriation de l'outil par les fédérations régionales a considérablement progressé et depuis 2022 la totalité du territoire métropolitain est désormais couverte, y compris le domaine public marin, ainsi que la Guyane et Mayotte. L'outil poursuit

son amélioration sous la houlette d'un comité de pilotage national auquel nous participons. Lydie Némausat est par ailleurs animatrice du réseau Sentinelles national (remplacée par Elsa Sautier à partir de novembre 2022).

Elsa SAUTIER

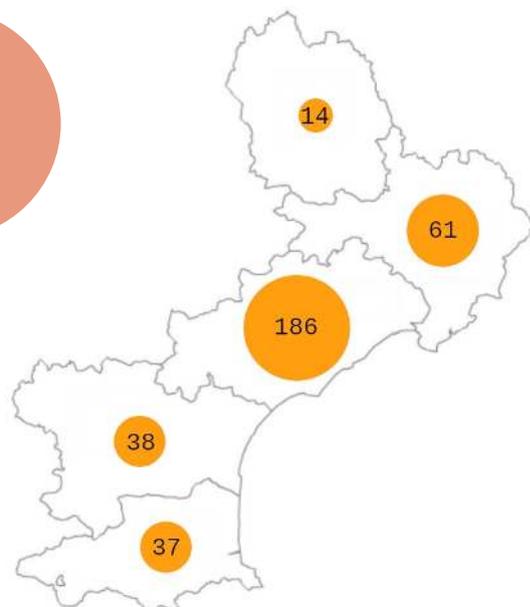
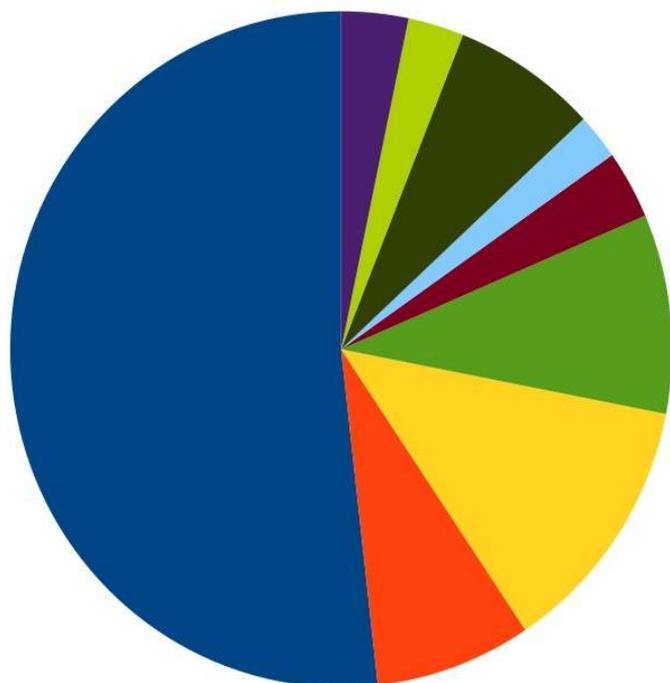


En septembre 2022 s'est tenu sur deux jours le séminaire annuel réunissant les référents régionaux Sentinelles de la Nature. Cet événement a été l'occasion pour moi de rencontrer les référents des autres fédérations avec qui j'étais amenée à travailler sur le projet Sentinelles de la nature. Il a aussi été l'occasion de partager nos pratiques, d'échanger sur nos projets respectifs sur nos territoires et d'en créer d'autres ensemble pour la suite. Nous avons notamment discuté de la nouvelle fonctionnalité de la plateforme Sentinelles qui permet de réaliser des campagnes visant à récolter un maximum de signalements sur un thème précis afin d'alimenter nos plaidoyers. Grâce à cet outil, FNE LR a participé en octobre 2022 à la campagne Sentinelles de la nuit qui était menée en lien avec d'autres fédérations sur plusieurs territoires. Si les échanges avec les référents Sentinelles sont fréquents puisque l'on se voit régulièrement en visio dans les différents groupes de travail, les rendez-vous en présentiel sont précieux pour maintenir une dynamique de groupe et renforcer les liens du réseau Sentinelles !



Atteintes à l'environnement

Types d'atteintes à l'environnement dans le Languedoc Roussillon en 2022 :



- dépôts de déchets, rejets, polluants 52 %
- Documents d'urbanisme 8 %
- Travaux 13 %
- Equipements (fonctionnement) 10 %
- Activités sportives et de loisirs 3 %
- Activités industrielles et agricoles 2 %
- Atteinte espèces ou habitats 7 %
- Pollution lumineuse 3 %
- Autre 3 %

Quelques exemples...

Écobuages non maîtrisés dans les Cévennes (48)

[**signalement n°17068** - 28 janvier 2022]

En janvier 2022 de nombreux écobuages n'ont pas été maîtrisés et se sont propagés notamment sur la commune de Pont-de-Montvert les 27 et 28 janvier 2022. Nous avons décidé de déposer plainte. Nous avons également pu faire remonter nos inquiétudes au Préfet de Lozère qui a décidé d'encadrer de manière plus stricte cette pratique..

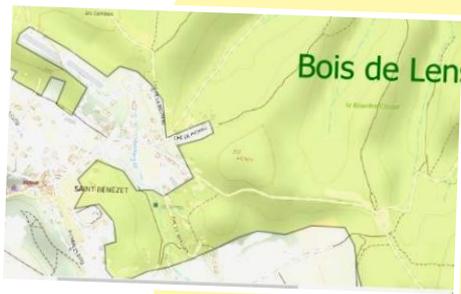


Déchets du BTP massivement abandonnés à Générac (30)

[**signalement n°16470** - 29 novembre 2021]

C'est une véritable décharge qui est exploitée à Générac, sans aucune autorisation ou déclaration au titre de la législation ICPE. Après alerte par des habitants et signalement de notre part, l'inspection des installations classées est finalement intervenue pour constater de multiples infractions à la législation sur les installations classées. Nous avons déposé plainte auprès du parquet de Nîmes.





© OFB

Projet de lotissement dans le Bois des Lens (30)

[**signalement n°21531** - 19 septembre 2022]

Un projet de lotissement en zone naturelle, en continuité du bois des Lens, et à risque incendie nous a été signalé.

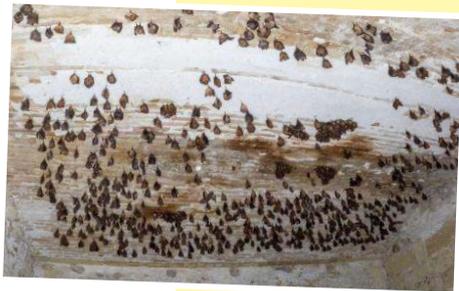
L'association de l'Olivier de Saint-Bénézet est intervenue et le Préfet s'est finalement opposé à la déclaration préalable de lotissement, en raison des risques d'incendie.



Une grosse fuite à la station d'épuration de Saint-Bauzille-de-Putois (34)

[**signalement n°20498** - 26 juillet 2022]

La mairie a été informée d'une importante fuite de sa station d'épuration en amont de zones de baignade. La commune est intervenue pour identifier l'origine, probablement due à des malfaçons. La collectivité devrait engager des démarches judiciaires à l'encontre du constructeur de l'ouvrage.



Destruction d'un gîte à Chauves-souris à Aimargues (30)

[**signalement n°22164** - 2 mai 2022]

Le plus gros gîte à chauves-souris de la Camargue Gardoise a été obstrué à Aimargues. Le groupe chiroptères du Languedoc-Roussillon est intervenu avec l'OFB et le syndicat mixte Camargue gardoise pour constater la catastrophe. Une plainte et un signalement aux autorités administratives a été effectué. FNE LR porte plainte pour ces faits.



Paillotes illégales dans les espaces remarquables du littoral (34)

[**signalement n°18881** - 11 avril 2022]

Deux associations ont engagé des actions juridiques pour faire déclarer illégaux plusieurs paillotes installées dans des espaces remarquables du littoral à La Grande-Motte et à Maugeio (34). Cette action juridique a mis en évidence un problème généralisé. Une mission interministérielle a été lancée pour étudier cette problématique sur le littoral languedocien.



Dépôt de véhicules hors d'usage à Saint-Vincent d'Olargues (34)

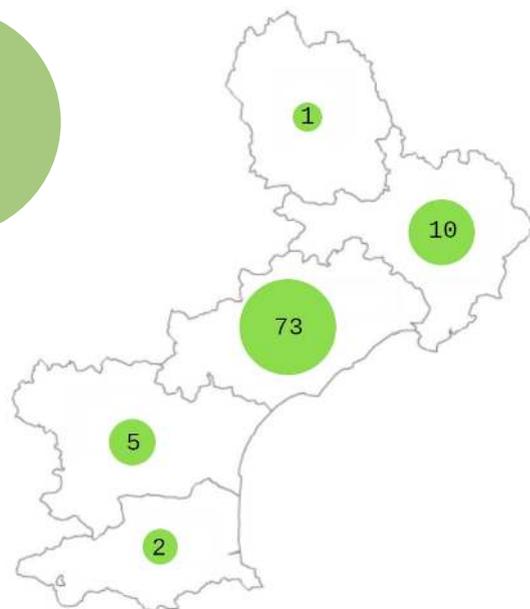
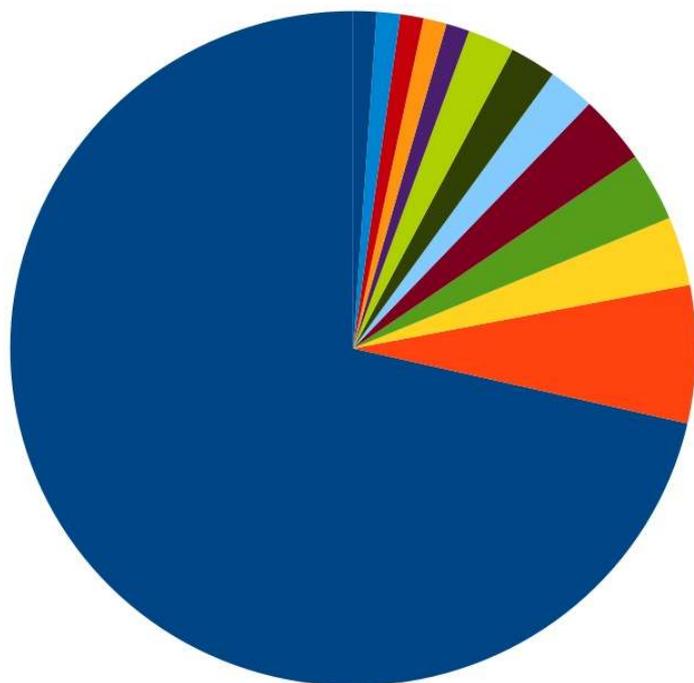
[**signalement n°20592** - 19 août 2022]

Des déchets principalement issus de véhicules hors d'usage ont été entreposés sans précaution sur environ 1,5 hectare. Les risques de pollution durable du sol sont importants.

Après notre intervention, le Maire a mis en demeure le propriétaire de retirer les déchets.

Initiatives favorables à la nature

Types d'initiatives favorables à l'environnement dans le Languedoc Roussillon en 2022 :



- Réduction de la pollution lumineuse 71 %
- Site utilisant/produisant de l'énergie renouvelable de manière raisonnée 7 %
- Préserver ou restaurer un milieu aquatique ou humide 3 %
- Entreprise ayant une démarche responsable et/ou labellisée 3 %
- Prévention et gestion des déchets 3 %
- Protection de la biodiversité 2 %
- Site naturel géré de manière respectueuse ou non géré 2 %
- Mobilisation citoyenne 2 %
- Énergie et construction 1 %
- Infrastructure culturelle et/ou sociale 1 %
- Assainissement exemplaire 1 %
- Agriculture respectueuse de l'environnement et exemplaire 1 %
- Lieu de promotion d'un mode de vie sain 1 %

Quelques exemples...

Photovoltaïque au sol exemplaire à Aubais (30)

[**signalement n°16863** - 14 janvier 2022]

La centrale photovoltaïque d'Aubais, portée par le collectif "Les Survoltés", fait partie des premiers projets citoyens de France. D'une surface d'1 ha, le site accueille 714 panneaux photovoltaïques pour une puissance totale de 250 kWc. Ce parc a été construit sur l'ancienne décharge du village donc sur un terrain communal interdit à l'urbanisation et à l'agriculture.



Prise en compte de la biodiversité par des associations de highline (30)

[**signalement n°17907** - 31 janvier 2022]

Fin janvier 2022 à Sumène, quatre importantes associations de highline ont cosigné une charte Natura 2000 avec les présidents de 10 sites classés qui couvrent 93 000 hectares entre Hérault et Gard. Ce document de bonnes pratiques et de recommandations marque un engagement fort pour la préservation de la biodiversité de ces territoires sensibles.





© OFB

Labellisation Réserve Nationale de Ciel Étoilé dans les Cévennes (48)

[**signalement n°17635** - 2 mars 2022]

Le parc national des Cévennes bénéficie depuis août 2018 du label « réserve internationale de ciel étoilé » (RICE). Ce label implique que le Parc des Cévennes a pris des mesures effectives pour minimiser la pollution lumineuse sur son territoire, lui permettant de bénéficier d'une qualité de ciel exceptionnelle.



Restauration d'une prairie humide à Lavérune (34)

[**signalement n°23108** - 22 novembre 2022]

24 hectares de zones humides ont été restaurées par l'EPTB du Lez, sur les communes de Lavérune et Saint-Jean-de-Védas. Les travaux consistent à supprimer l'endiguement du site, évacuer des remblais et des infrastructures d'une ancienne pépinière, déplacer les réseaux, condamner 2 forages ; créer une mare, un sentier pédagogique, restaurer des berges et des boisements.



Extinction de l'éclairage public à Agonès (34)

[**signalement n°23289** - 28 novembre 2022]

La commune d'Agones pratique l'extinction de son éclairage public la nuit, de 23h00 à 6h00, une amplitude horaire que nous considérons comme suffisante pour réellement bénéficier à la biodiversité nocturne.



Pratiques agroécologiques au Château Beaugard-Mirouze (11)

[**signalement n°18340** - 21 avril 2022]

Domaine viticole en bio depuis 2010, bel exemple de réussite agroécologique : mesures favorisant la biodiversité, association de légumineuses, désherbage animal, apiculture, compostage, réintégration de l'arbre dans l'agrosystème...



Restauration de l'espace de mobilité de La Berre (11)

[**signalement n°22864** - 14 novembre 2022]

Depuis les inondations exceptionnelles de 1999, des réflexions ont été menées pour protéger les quartiers bas de Sigean. Si les premiers projets étaient très axés sur des digues, les projets actuels sont plus équilibrés. L'essentiel consiste à redonner de la place au fleuve, en lui permettant de divaguer.

ZOOM SUR LES ATTEINTES AUX ZONES NATURA 2000

Atteintes à l'environnement en zone Natura 2000 au travers des signalements recueillis depuis 2019 au sein de la base de données Sentinelles de la Nature en Languedoc-Roussillon - état au 24 août 2022

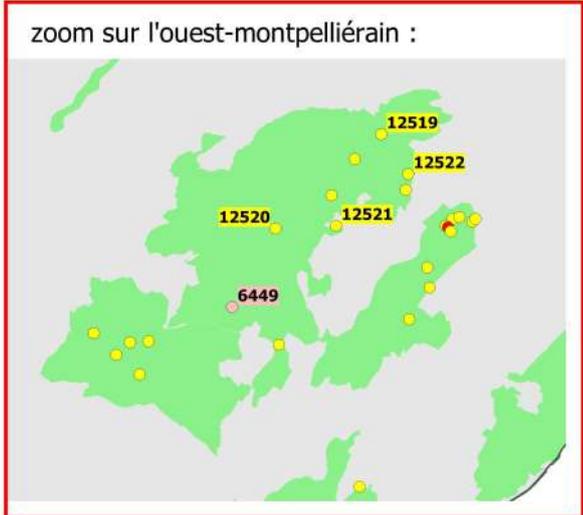
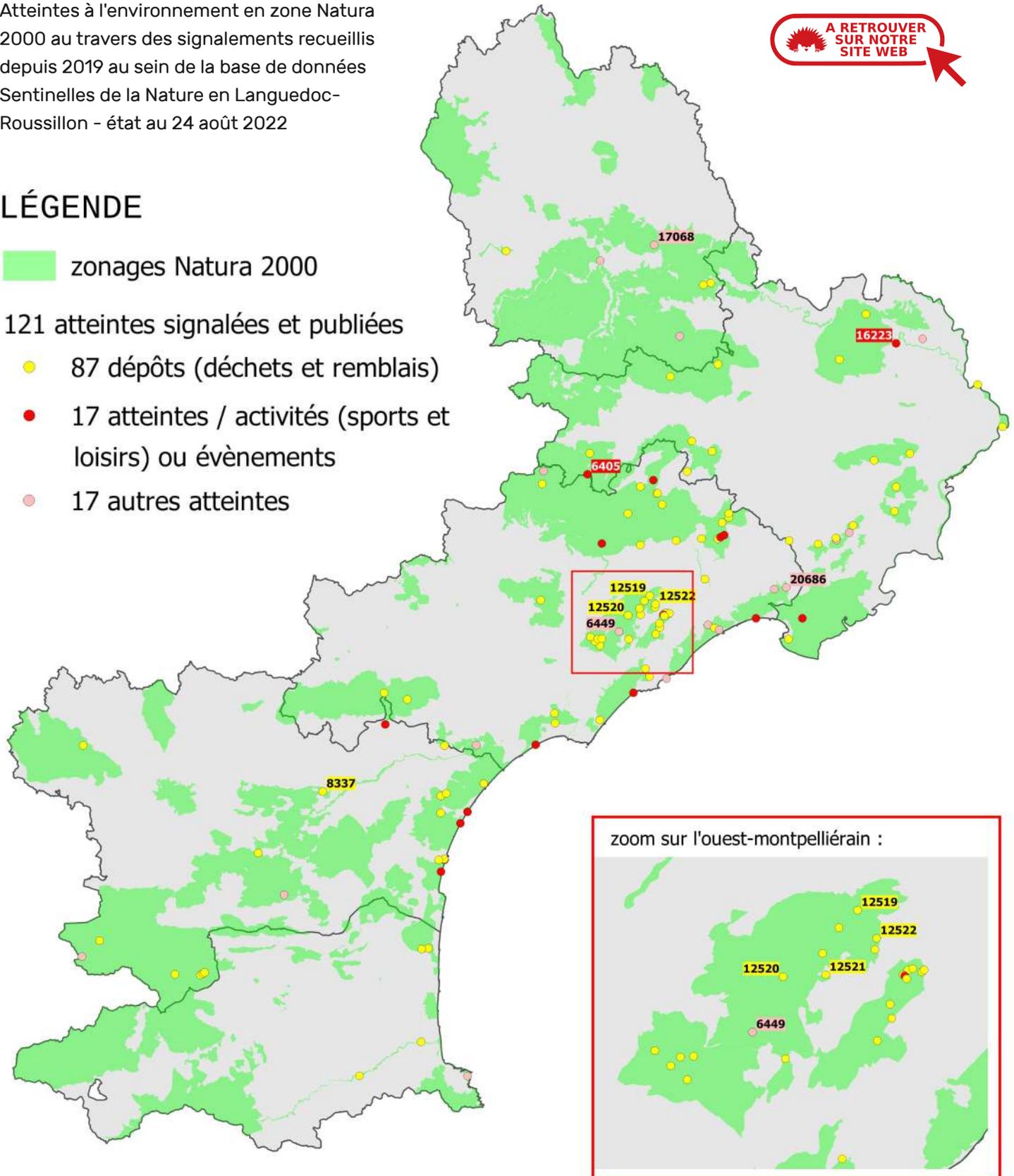
 **A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB**

LÉGENDE

 zonages Natura 2000

121 atteintes signalées et publiées

-  87 dépôts (déchets et remblais)
-  17 atteintes / activités (sports et loisirs) ou évènements
-  17 autres atteintes



Dépôt sauvage
de déchet
[N°8337]



Aménagement
pour la pratique
des loisirs
motorisés (4x4,
quad et
motocross)
[N°16223]



Série de
remblais sur le
Causse
d'Aumelas
[n°12520]



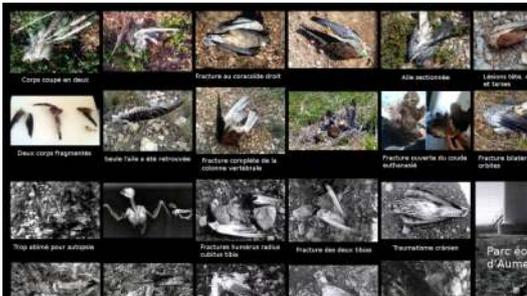
Écobuages non
maîtrisés dans
le parc national
des cévennes
[N°17068]



Non respect de
la séquence
éviter-réduire-
compenser lors
de travaux de
curage de
canaux
[N° 20686]



Destruction en
masse
d'espèces
protégées par
un parc éolien
[N° 6449]



Manifestation
sportive dans
le cirque de
Navacelles
[N° 6405]



Benoît SÉGALA



Depuis 2019, de très nombreux signalements ont été traités dans le cadre du projet « Sentinelles de la Nature ». S'ils ont été analysés chacun individuellement, la somme d'informations qui s'accumule au fil du temps permet désormais de porter un regard global sur l'ensemble des atteintes à l'environnement constatées sur le territoire.

En particulier, au terme de ces trois premières années du projet, il s'est avéré que 20 % des dégradations signalées concernaient des espaces naturels classés Natura 2000. Ce constat nous est apparu alarmant : il nous montre qu'incontestablement les espaces naturels protégés ne sont nullement épargnés, alors que les sites Natura 2000 sont désignés pour leur intérêt écologique et la fragilité de la biodiversité qu'ils abritent.

Concrètement, la majorité de ces signalements concerne des dépôts de déchets (près de 70 %), le reste étant lié à des interventions humaines dans le milieu naturel, à l'aménagement d'infrastructures ou à l'urbanisation. La répartition géographique des signalements illustre pour sa part le déploiement des nombreux citoyens qui deviennent "sentinelles", contribuent à nous alerter, et souvent coopèrent afin de trouver le moyen d'agir pour prévenir ou résorber ces atteintes à l'environnement.



De nouvelles collaborations avec les autorités administratives et judiciaires

En 2022 il faut noter un excellent accueil de FNE LR par plusieurs autorités administratives, ce qui nous a amené au delà de nos ambitions initiales. Notre projet de collaboration avec les procureurs de Béziers et Montpellier a abouti, et nous avons saisi de nouvelles opportunités de collaborations avec la DDTM de l'Hérault et la DREAL Occitanie.

Convention avec les procureurs de Béziers et Montpellier

Nous avons signé le 12 juillet 2022 une convention pour l'organisation de stages de citoyenneté avec les procureurs des tribunaux judiciaires de Béziers et de Montpellier, en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité. Les deux procureurs pourront proposer aux personnes ayant commis des infractions environnementales de faible gravité de suivre des stages de citoyenneté dont nous aurons en charge l'organisation. Cette convention renforce la qualité de notre collaboration avec les deux parquets.

Le renforcement de nos relations avec l'institution judiciaire a été également marqué par notre rencontre le 29 décembre 2022 avec le vice-procureur de Montpellier, M. Nemanja Despotovic. Récemment nommé dans cette juridiction, il est en charge des affaires environnementales.

« Les deux procureurs pourront proposer aux personnes ayant commis des infractions environnementales de faible gravité de suivre des stages de citoyenneté dont nous aurons en charge l'organisation »

Convention avec la DDTM 34

Nous avons signé le 24 novembre 2022 une convention de partenariat avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault afin de coordonner nos actions sur la lutte contre les dépôts illégaux de déchets et la protection des espaces naturels. Nous mettons ainsi en place un circuit facilité et préférentiel de transmission d'informations entre l'outil Sentinelles de la Nature et les services de l'État dans l'Hérault, qui sont en charge de plusieurs polices de l'environnement.



Signature de la convention parquets - OFB - FNE LR



Signature de la convention DDTM34 - FNE LR

Rencontres avec la direction des risques industriels de la DREAL Occitanie

Séminaire du 16 septembre 2022

La direction des risques de la DREAL a invité les juristes de FNE LR (Romain Ecorchard) et FNE MP (Hervé Hourcade), lors de son séminaire d'échange et de formation, à participer à une table ronde avec des agents et inspecteurs de l'environnement, à Mèze. Les agents ont pu nous exposer comment ils travaillent, et comment nous pouvons leur transmettre des informations efficacement. A cette occasion, nous avons pu leur exposer nos attentes concernant l'action des inspections des installations classées.

Rencontre du 14 novembre 2022

Nous nous sommes rendus à une rencontre avec la direction des risques industriels à Toulouse, au cours de laquelle le chef de département et la directrice nous ont présenté le bilan de leurs actions en matière d'autorisations sur les installations classées et de contrôle des installations. Cette réunion a été surtout l'occasion d'échanger et de discuter autour de nos attentes en matière de prévention des risques environnementaux et d'action de l'État dans ce domaine, en particulier la manière dont nous pouvons partager et échanger sur les signalements reçus via Sentinelles de la Nature.

Simon POPY



L'un de nos objectifs en créant une fédération était d'améliorer l'accès des associations de protection de la nature et de l'environnement aux autorités administratives, dans une logique d'action qui se veut toujours en priorité préventive, collaborative et ouverte au dialogue. Pour améliorer le dialogue avec ces autorités, il a fallu travailler, en partant de rien, afin d'être reconnus comme des interlocuteurs crédibles. Au bout de 10 ans, je constate avec satisfaction et une certaine fierté que notre engagement commence à porter ses fruits. Il faut rendre hommage à nos salariés et en particulier à Olivier Gourbinot qui a beaucoup œuvré pour que soient possibles de telles collaborations. Nous avons fait de notre fédération un acteur de référence dans le traitement des atteintes à l'environnement.



AGIR EN JUSTICE

Disposer d'un environnement sain et équilibré est constitutionnellement garanti.

Notre action face à ces atteintes passe évidemment en priorité par l'information, la prévention et la sensibilisation. Mais FNE LR s'est aussi donnée pour objectif d'agir en justice pour faire valoir la protection de l'environnement. Elle mène donc des actions contentieuses devant les juridictions pénales, civiles et administratives.

Elle bénéficie d'un statut particulier en tant qu'association agréée pour la protection de l'environnement :

- habilitation à exercer les droits de la partie civile concernant les faits portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs qu'elle défend
- habilitation à demander la réparation sur le plan civil du préjudice écologique (loi biodiversité de 2016)

Nos actions devant les tribunaux administratifs visent à faire annuler ou rectifier les décisions des personnes publiques qui portent atteinte à l'environnement.

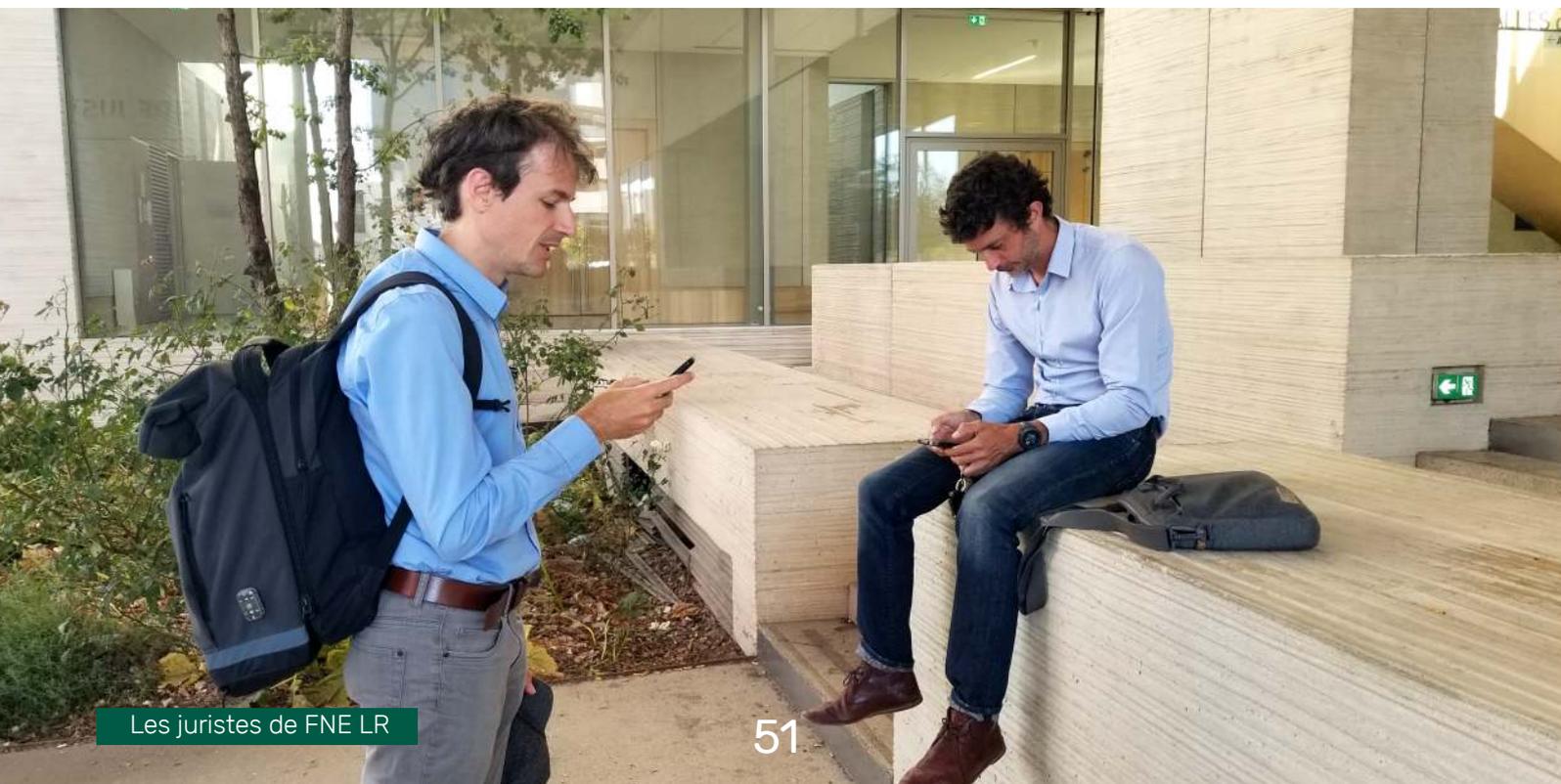
Nous recherchons aussi à mettre en cause la responsabilité de l'État ou des collectivités territoriales quand elles impactent illégalement l'environnement.

Chaque fois que cela est possible, nous tentons d'obtenir prioritairement la remise en état voire la réparation écologique.

Toutefois, compte tenu des difficultés propres à la réparation des dommages environnementaux, nous estimons que la justice environnementale doit être guidée par un **objectif de prévention et donc de sanction des comportements qui mettent en danger l'environnement.**

Or trop souvent, les auteurs d'infractions environnementales ne sont pas sanctionnés ou trop peu. Même lorsque les atteintes à l'environnement se doublent d'atteinte à la santé humaine, nous constatons que la « justice environnementale » n'est pas, aujourd'hui, à la hauteur des enjeux.

Notre action dans les tribunaux pénaux et civils contribue à réduire le niveau d'impunité et à ce que les infractions environnementales soient plus, et mieux sanctionnées.



En 2022, FNE LR a suivi 39 dossiers contentieux. 10 ont abouti et sont clôturés à ce jour. Parmi ces dossiers, 5 constitutions de partie civile, 1 assignation et 3 recours administratifs ont été couronnés de succès. Seule une affaire au pénal a échoué (relaxe suite à une erreur dans la citation du prévenu). Nous avons engagé 16 contentieux nouveaux.

Devant les tribunaux pénaux

En 2022, FNE LR a suivi 24 dossiers devant les juridictions pénales. 5 dossiers nous ont permis d'obtenir définitivement 13 100 euros de dommages-intérêts et frais de justice. Ceux-ci n'ont pas pu être recouverts dans un dossier relatif à des trafics de chardonnerets en raison de l'insolvabilité des personnes condamnées (pour un montant de 3500 euros). Les dossiers qui vont devant la Cour d'Appel de Montpellier continuent à être très longs à traiter en raison des délais d'audience déraisonnables (4 à 5 ans).

Le dossier concernant M. Alain GEORGES, la SCI ROUQUETTE et SA IPA dans lequel a été ordonné, définitivement, la démolition d'une salle de réception, d'un chalet et de terrasses attenantes après rejet du pourvoi des mis en cause par la Cour de Cassation à la fin de l'année 2021 n'est pas clôturé. Si nous avons pu recouvrer les dommages intérêts pour un montant de 5 500 euros, la remise en état n'a toujours pas été effectuée. En 2023 nous travaillerons pour la faire exécuter.



A RETROUVER
SUR NOTRE
SITE WEB

POUR RAPPEL

12/4/21 : Double sanction judiciaire pour le propriétaire du complexe de luxe du mas de la Rouquette sur la commune de St Hilaire de Brethmas (Gard)

Le dossier de la décharge sauvage de Villeneuve-lès-Maguelone a été jugé par le tribunal correctionnel de Montpellier au mois de juin 2023. Celui-ci a condamné la société exploitant la décharge (SARL MTP) à une amende de 20 000

euros ainsi qu'à l'affichage de la décision en mairie pour une durée de 2 mois. Enfin et surtout à la remise en état des lieux (sol et sous-sol) dans un délai de 6 mois sous astreinte de 250 euros par jour de retard. M. Martin exploitant de la décharge a été pour sa part condamné à 8 000 euros d'amende dont 3 000 assortis du sursis. La commune de Villeneuve-lès-Maguelone et FNE LR, partie civile, se sont vues octroyer 2 000 euros de dommages et intérêts chacune. Le jugement est frappé de l'exécution provisoire. L'appel de la défense ne suspend pas l'obligation de remise en état.



A RETROUVER
SUR NOTRE
SITE WEB

COMMUNIQUÉ

3/6/22 Décharge sauvage à Maguelone - une condamnation exemplaire

Deux dossiers de circulation de 4x4 dans les espaces naturels sur la plage de l'Espiguette et dans la garrigue de Bédarieux ont été définitivement jugés par les juridictions nimoises et biterroises. Dans ces deux dossiers les tribunaux ont retenu la culpabilité des mis en cause et octroyé un montant global de 1 300 euros de dommages intérêts et frais de justice à FNE LR.



A RETROUVER
SUR NOTRE
SITE WEB

SIGNALEMENT

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/13436/>

Deux dossiers de trafic d'espèces protégées (principalement des Chardonnerets élégants, et



Chardonnerets élégants

des Serins cini) ont été jugés par le tribunal correctionnel de Montpellier. Ce dernier a prononcé dans les deux dossiers de la prison ferme. La constitution de partie civile de FNE LR a été reçue et nous avons obtenu 3 500 euros de dommages intérêts et frais de justice. Si un dossier est définitif, l'autre est frappé de l'appel.

A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB

POUR RAPPEL

9/9/21 : Prison pour un trafiquant d'espèce protégée

Parmi les dossiers au long cours :

- Nous avons été informés que le dossier de trafic de pesticides par la société Languedoc-Chimie dans l'Aude a fait l'objet d'une procédure de reconnaissance préalable de culpabilité. Nous sommes désormais en droit de réclamer une indemnisation au titre de notre préjudice moral.
- Nous avons été entendus par le juge d'instruction concernant l'affaire de destruction d'œufs de la colonie de Flamants roses des Salins d'Aigues-Mortes dans le cadre du tournage du film « donne-moi des ailes », réalisé par Nicolas VANIER.

A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB

POUR RAPPEL

29/6/2018 : Le tournage d'un film sème la panique : gros dégâts sur la colonie de Flamants roses

- L'affaire Palavas Camping (destruction d'un cordon dunaire pour agrandir un camping, entre 2013 et 2017) va enfin être appelée devant la Cour d'Appel de Montpellier. Notre action civile est cependant disjointe de l'action publique, et nous devons attendre qu'une décision définitive soit rendue sur

Alicia LAMBERT



En 2021 et 2022, dans le cadre d'un stage auprès d'Olivier GOURBINOT, j'ai suivi le contentieux relatif au trafic de Chardonnerets élégants aux alentours de Montpellier. Le Procureur de la République avait co-saisi l'Office Français de la Biodiversité et la gendarmerie nationale d'une enquête relative à des faits de chasse à la glue dans les environs de Pérols. Ces faits portant atteinte aux intérêts défendus par l'objet statutaire de FNE-LR, agréée au titre de la protection de l'environnement, nous avons pu nous constituer partie civile. J'ai donc eu l'occasion de rédiger, avec Olivier, des conclusions de partie civile et de représenter la fédération lors des deux audiences de septembre 2021 et mars 2022 au tribunal correctionnel de Montpellier. L'un des deux prévenus, récidiviste, a été condamné à un an de prison, condamnation qui, on l'espère, dissuadera les autres trafiquants. Mais en attendant, je pense qu'il est utile de garder l'œil ouvert et de ne pas hésiter à, comme dans la chanson, ouvrir la cage aux oiseaux.

l'action publique pour pouvoir demander la réparation de notre préjudice moral et du préjudice écologique.

- Nous continuons à suivre notre plainte pour injure publique suite au communiqué de presse du Syndicat des vigneron de l'Aude dans le dossier des épandages aériens de pesticides en 2020.

Parmi nos nouveaux dossiers, en plus d'une plainte de 2021 relative à de la vente illégale de merlus juvéniles à la criée d'Agde, une affaire similaire a été mise en évidence à Narbonne en 2022. Nous avons également porté plainte.



POUR RAPPEL
10/5/2021 : FNE LR porte plainte contre 6 chalutiers et la criée d'Agde pour vente illégale de merlus juvéniles

Cette année, nous nous sommes également portés partie civile dans une affaire de destruction d'espèces protégées (Gagée de Granatelli, Seps strié) lors de travaux d'un lotissement à Villeneuve-lès-Maguelone, qui a été renvoyé à une audience en 2023.



SIGNALEMENT
Villeneuve-lès-Maguelone
<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/21769/>

Nous sommes partie civile dans un dossier d'exploitation d'une pisciculture sans agrément zoosanitaire et vente de truites issus de cette installation pour réintroduction dans le milieu naturel.

Nous avons également engagé plusieurs plaintes dans des affaires d'importantes infractions en matière de gestion de gestion de déchets (Generac 30, Saint-Paulet 11, Orsans 11).

Enfin, nous avons engagé une citation directe à l'encontre des sociétés exploitant le parc éolien d'Aumelas. Cette citation vise des nouveaux faits de destruction d'oiseaux protégés, dont des

Faucons crécerellette, mais également des Busards cendrés. Cette citation fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation qui reconnaît la responsabilité des exploitants pour la destruction de Faucons crécerellette (§ suivant).

Au final, nous comptons un total de 21 dossiers pénaux en cours.

Benoît SEGALA



Si les Sentinelles de la Nature nous rapportent quantité de témoignages sur des dépôts sauvages de déchets qu'ils peuvent rencontrer, c'est parce que la plupart d'entre eux leur apparaissent de façon évidente comme un intrus... et une atteinte flagrante dans l'environnement. Par contre, comment deviner qu'une décharge "ayant pignon sur rue" et semblant être "gérée", ne puisse être en fait qu'une décharge sauvage, dans le sens où elle est exploitée en toute illégalité, conduite au mépris des règles de gestion des déchets, et de plus au sein d'un environnement sensible... Tel était le cas de la décharge de Villeneuve-lès-Maguelone, à proximité des Salins, dont l'activité a perduré des années. C'est dans ce genre de cas que la perspicacité de la sentinelle est nécessaire. Si au final le tribunal a sanctionné lourdement les faits en condamnant le gérant et sa société, le plus important, du point de vue environnemental, restera l'obtention de la remise en état du site.



Devant les juridictions civiles

Nous avons engagé la responsabilité des exploitants du parc éolien d'Aumelas pour les mortalités de Faucons crécerellette.

L'affaire a connu un dénouement en 2022. La Cour de cassation a rendu un arrêt, définitif, rejetant le pourvoi de nos contradicteurs. La Cour d'Appel de Versailles avait reconnu la faute des exploitants, et les avait condamnés à nous verser des dommages-intérêts. L'arrêt de la Cour de Cassation confirme la décision de la Cour d'Appel, dans un arrêt qu'elle a décidé de publier intégralement dans son bulletin. Cet arrêt apporte des précisions jurisprudentielles qui vont impacter l'ensemble de la filière éolienne.

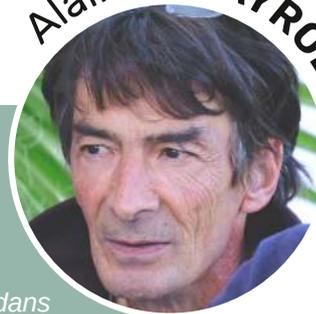
D'une part, la destruction d'un seul individu d'espèce protégée, en l'absence de dérogation, constitue l'infraction de destruction d'espèce protégée, sans que le juge n'ait à caractériser si cette destruction porte atteinte à la conservation de l'espèce protégée en cause.

D'autre part, le simple fait de ne pas avoir sollicité de dérogation "espèce protégée" constitue une négligence qui caractérise la faute de l'exploitant. Cette décision ouvre un large champ d'action judiciaire pour les associations de protection de l'environnement à l'égard des parcs éoliens qui causent des mortalités d'espèces protégées sans disposer de dérogation "espèces protégées". Il peut s'appliquer à l'égard de tout type d'activité qui cause de telles mortalités.

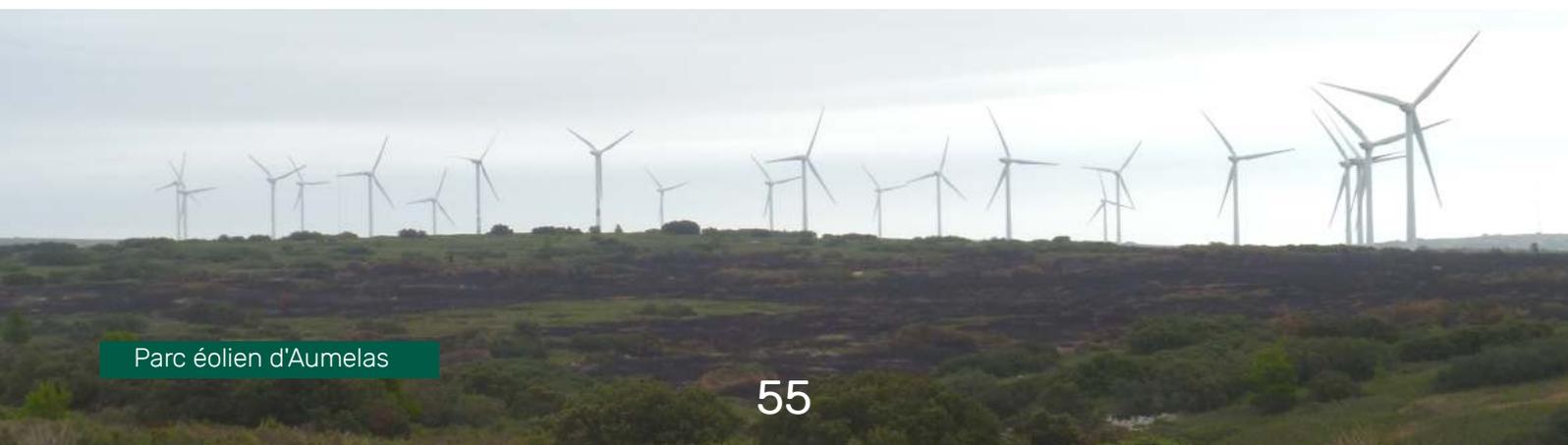


COMMUNIQUÉ
1/12/22 Eoliennes: la Cour de cassation condamne EDF pour destruction d'oiseaux menacés

Alain RAVAYROL



« La découverte en 2002 d'une colonie de Faucons crécerellette dans un petit village de la vallée de l'Hérault était une nouvelle encourageante pour la conservation de cette espèce menacée. Une ombre à ce tableau s'est vite dessinée avec l'extension des parcs éoliens sur le causse d'Aumelas, plus étendue des zones de garrigue méditerranéenne de l'Hérault, accueillant un cortège d'oiseaux et de chauves-souris exceptionnel. Sans surprise le projet éolien s'est vite révélé un des plus destructeurs de France. Depuis près de 10 ans nous nous battons pour faire reconnaître l'illégalité de ces destructions et en 2022 la cour de Cassation nous a donné raison en ce sens. EDF jouant encore et toujours la montre pour ne pas déposer de dossier de dérogation à la destruction de nombreuses espèces protégées, nous nous voyons aujourd'hui devant l'obligation de poursuivre notre action devant la juridiction pénale. »





Devant les juridictions administratives

En 2022, FNE LR a suivi 14 dossiers devant les juridictions administratives, et obtenu plusieurs décisions qui ont eu une portée importante.

Le Conseil d'État a désavoué le juge des référés de Montpellier qui avait refusé notre demande de suspension du projet des "Jardins de la Méditerranée" à Béziers. Dans son arrêt du 25 mai 2022, le Conseil d'État utilise la procédure spéciale, prévue dans le code de l'environnement de suspension, de droit, d'un projet lorsqu'il n'a pas fait l'objet d'étude d'impact. Le porteur de projet avait réussi à convaincre le Préfet de l'Hérault ainsi que le juge des référés de Montpellier qu'il pouvait « saucissonner » son projet de manière à le faire passer pour un aménagement de moins de 10 hectares. Le Conseil d'État, dans une décision rendue en sous-sections réunies, a ramené tout le monde à la raison d'une manière pédagogique en rappelant comment le juge des référés doit contrôler l'obligation de réaliser une étude d'impact d'un projet.

A la suite de cet arrêt, le tribunal administratif de Montpellier a rendu une décision sur le fond du dossier nous donnant raison en constatant que le projet aurait du faire l'objet d'une étude d'impact. Cette décision a été publiée sur le site internet du tribunal administratif de Montpellier. Pour l'instant le projet est arrêté, mais les porteurs de projet n'ont pas annoncé y avoir renoncé.



COMMUNIQUÉ

30/5/22 La justice suspend les travaux du Département de l'Hérault relatifs aux Jardins de la Méditerranée

Le tribunal administratif de Montpellier a également annulé le refus du Préfet des Pyrénées-Orientales de relever le débit minimum biologique du fleuve Têt. Six ASA (associations syndicales autorisées) gestionnaires de canaux d'irrigation prélevant l'eau de ce fleuve, sont concernées par l'obligation de laisser un débit minimum dans le cours d'eau permettant de maintenir la vie biologique. Le tribunal a modifié directement les arrêtés fixant les débits minimums, qui seront applicables à partir de l'été 2023. On passe d'un débit à maintenir en été dans le cours d'eau de 620 litres/seconde à 1500 litres/seconde. Cette obligation aurait dû être imposée dès 2014. Cette décision a été publiée sur le site internet du Tribunal. Elle a fait l'objet de très nombreuses réactions médiatiques, celle-ci impliquant que les utilisateurs de l'eau dans les Pyrénées-Orientales réduisent leur consommation mais surtout qu'ils fassent la chasse aux importants gaspillages.



COMMUNIQUÉ

29/11/22 FNE LR gagne en justice et impose de laisser plus d'eau dans la Têt

En 2022, nous avons également continué à suivre les contentieux administratifs suivants :

- demande d'annulation de la dérogation "espèces protégées" du projet de parc photovoltaïque flottant de Raissac-d'Aude ;
- demande d'annulation partielle du PLU de Brissac (impact d'un projet de lotissement excentré sur une colonie de chauves-souris d'importance nationale en zone Natura 2000) ;
- demande d'annulation des refus de mettre en demeure les exploitants du parc éolien d'Aumelas de déposer une dérogation "espèces protégées" + demande d'annulation de l'arrêté préfectoral en tant qu'il ne met pas en demeure les sociétés exploitantes du parc éolien d'Aumelas de déposer une demande de dérogation "espèces protégées" + demande d'indemnisation de la carence fautive d'exercice par l'État de ses pouvoirs de police administrative ;
- demande de condamnation de l'État à réparer le préjudice de FNE LR né de l'illégalité de l'arrêté du Préfet du Gard définissant les « points d'eau » protégés par les zones de non traitement aux pesticides ;
- demande d'annulation de l'arrêté préfectoral portant dérogation aux interdictions relatives aux espèces de faune et de flore sauvage

protégées, pour le projet d'aménagement du LIEN (contournement routier).

Enfin, nous avons engagé les nouveaux contentieux suivants :

- contestation du refus de communiquer des documents administratifs relatifs au suivi des mesures ERC de la centrale thermodynamique de Llo (Cerdagne) ;
- contestation de l'arrêté autorisant le prélèvement d'un loup en Margeride (territoire à cheval sur la Lozère et la Haute-Loire) ;
- participation au recours collectif national contre le décret approuvant le contrat d'engagement républicain ;
- demande d'annulation de l'arrêté n°DDTM34-2021-10-12358 pris par Monsieur le préfet de l'Hérault le 15 octobre 2021 portant autorisation des travaux d'entretien des collecteurs de l'association syndicale autorisée de drainage et de ressuyage de la plaine de Marsillargues (travaux ayant donné lieu à la destruction d'une ripisylve sur plusieurs kilomètres).



Le stage du réseau juridique de FNE a eu lieu à Mèze (34) en 2022

LE RÉSEAU JURIDIQUE DE FNE : EN PREMIÈRE LIGNE POUR DÉFENDRE LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Le réseau juridique de France Nature Environnement, ce sont des femmes et des hommes engagé·es pour la protection de l'environnement. Bénévoles, salariés dans notre fédération ou dans une de nos associations membres, œuvrent chaque jour pour faire appliquer le droit et protéger la nature de projets destructeurs. Venez les rencontrer et découvrir leur action... Et pourquoi pas les rejoindre ?



À retrouver sur

<https://youtu.be/lGwz0K1qZxU>

<https://fne.asso.fr/actualites/le-reseau-juridique-de-fne-en-premiere-ligne-pour-defendre-le-droit-de-l-environnement>

Récapitulatif des actions en justice



Dossier	Thématique	Localisation	Etat du dossier
demande d'annulation du décret relatif au contrat d'engagement républicain	droit associatif	national	en cours d'instruction
demande d'annulation de l'arrêté portant dérogation à l'interdiction de détruire des espèces protégées en vu de l'aménagement d'un parc photovoltaïque flottant sur la commune de Raissac d'Aude	biodiversité	11	jugement à venir
ZNT- demande d'indemnisation suite à la définition illégale des points d'eau dans le Gard	pesticide	30	en cours d'instruction
demande d'annulation du PLU de BRISSAC en tant qu'il ouvre à l'urbanisation un secteur situé à proximité de l'ancienne papeterie	biodiversité	34	jugement rendu début 2023
demande d'annulation de la déclaration loi sur l'eau relative au projet de « Jardins de la méditerranée » – demande d'annulation	biodiversité et eau	34	jugement rendu 2022 : annulation de la déclaration. Pas d'appel, décision définitive
demande d'annulation de la déclaration loi sur l'eau relative au projet de « Jardins de la méditerranée » – demande de suspension	biodiversité et eau	34	Arrêt rendu au CE : suspension de la déclaration.
recours contre la décision du préfet refusant de mettre en demeure les sociétés propriétaires du parc éolien d'Aumelas de déposer une dérogation à la destruction d'espèces protégées – demande annulation	biodiversité	34	en cours d'instruction
demande indemnitaire suite au refus du préfet de mettre en demeure les sociétés propriétaires du parc éolien d'Aumelas de déposer une dérogation à la destruction d'espèces protégées	biodiversité	34	en cours d'instruction
demande d'annulation de l'arrêté préfectoral n° 2021-I-1104 de mise en demeure en tant qu'il ne qu'il ne met pas en demeure les sociétés exploitant les éoliennes de déposer une demande de dérogation espèces protégées	biodiversité	34	en cours d'instruction
demande d'annulation de l'autorisation environnementale nécessaire à l'aménagement du LIEN	biodiversité	34	en cours d'instruction
Demande d'annulation de l'arrêté n°DDTM34-2021-10-12358 pris par Monsieur le préfet de l'Hérault le 15 octobre 2021 portant autorisation des travaux d'entretien des collecteurs de l'association syndicale autorisée de drainage et de ressuyage de la plaine de Marsillargues.	biodiversité	34	requête déposée
demande d'annulation de la décision du préfet refusant de relever les débits minimums biologiques des ó canaux d'irrigation situés à l'aval du Barrage de Vinça qui prélèvent de l'eau dans la Têt	eau et milieux aquatiques	66	Jugement rendu nov 2022
Refus communication documents administratifs centrale de Llo	information environnementale	66	requête déposée, désistement en 2023 suite à la satisfaction de la demande
Contestation arrêté autorisation prélèvement d'un loup en Margeride	biodiversité	48	requête déposée décembre 2022

Administratif

	Dossier	Thématique	Localisation	Etat du dossier
Pénal	Plainte pollution des eaux barrage du Rialet	eau et milieux aquatiques	11 et 09	plainte envoyée
	plainte pour trafic de pesticide - Languedoc-Chimie	pesticide	11	CRPC en 2023. Il faut saisir le juge sur intérêts civils.
	plainte pour injures publiques contre le Syndicat des Vignerons de l'Aude (communiqué de presse relatif à l'épandage aérien de pesticide 2020)	injure publique	11	en cours d'instruction
	pêche illégale de thon rouge - Gruissan	pêche en mer	11	en enquête
	Pêche merlu sous taille	pêche en mer	11	audience à venir bientôt
	non respect du débit minimum biologique - ASA de l'ancien étang de Marseillette	eau et milieux aquatiques	11	Relaxe
	exploitation d'une pisciculture sans agrément et vente de truites contaminées à la flavobacter pour l'introduction dans le milieu naturel - MEHAL	eau et milieux aquatiques	11	Audience en février 2023
	Dépôts de déchets à Orsans	déchets	11	plainte envoyée
	Dépôt déchets Saint Paulet	déchets	11	plainte envoyée
	destruction d'espèces protégées et exploitation irrégulière d'habitation légères de loisirs dans la bande littorale des 100 mètres dans le cadre de l'exploitation du PALAVAS CAMPING	biodiversité / urbanisme	34	action publique : condamnation (appel) action civile : renvois sur intérêts civils
	Plainte pour destruction d'espèces protégées par les éoliennes de Mas de Naï (Aigle royal)	biodiversité	34	en enquête
	ASA de Marsillargues	biodiversité	34	en enquête
	circulation de 4x4 dans les espaces naturels sur la commune de Bédarieux	circulation VTM en espace naturel	34	Décision : condamnation 750 euros d'amende et 300 euros pour la partie civile.
	vente de Merlu sous taille sur la commune d'Agde	pêche en mer	34	en enquête
	traitement irrégulier de déchet divers - commune de V-I-Maguelone	déchet	34	appel en cours
	préparation d'une citation directe pour destruction d'espèce protégées à l'encontre des sociétés propriétaires des éoliennes qui constituent le parc éolien du Causse d'Aumelas	biodiversité	34	Citation engagée
	Trafic de chardonnerets Benramdane et Zahiaoui 2020	biodiversité	34	décision définitive : 1 500 euros de dommages intérêts
	trafic de chardonnerets Hakim Ghalmi 2022	biodiversité	34	En appel
	édification d'une salle de réception et de divers aménagements sans permis de construire dans une zone protégée sur la commune de Saint-Hilaire de Brethmas au lieu-dit « Mas de la Rouquette »	urbanisme	30	Décision définitive. Procédure d'exécution pour la démolition à engager.
	Destruction d'espèce protégées (Flamants roses) dans le cadre des opérations de tournage du long métrage « Donne moi des ailes » réalisé par Nicolas VANIER	biodiversité	30	En cours d'instruction - juge d'instruction saisi par le parquet
Circulation en 4X4 sur le cordon dunaire de la plage de l'Espiguette	circulation VTM en espace naturel	30	Condamnation en attente de recouvrement	
destruction habitat d'espèces protégées (Outarde canepetière) dans le cadre de l'aménagement d'un centre équestre - site Natura 2000 des « Costières nîmoises »	biodiversité	30	En attente de la date audience	
Plainte dépôt de déchets et gestion et brûlages à GENERAC	ICPE	30	en enquête	
trafic déchets pôle environnement de Marseille	Déchets	30	en enquête	
destruction zone humide sans déclaration préalable dans le parc National des Cévennes	eau et milieux aquatiques	48	échec de la médiation pénale en attente d'audience ou alternative aux poursuites	
Plainte écobuages	biodiversité	48	en enquête	
Civil	Par éolien d'AUMELAS - demande en vu de la réparation du préjudice de FNE lié à la destruction irrégulière d'espèces protégées par les éoliennes qui constituent le parc éolien du causse d'Aumelas	biodiversité	34	Décision rendue par la Cour de cassation

MÉDIATISER

Une fédération d'associations de protection de la nature est un lieu de concentration de l'information environnementale. L'un des rôles d'une fédération est d'en assurer le partage le

plus large possible. L'impact médiatique de notre fédération est difficile à mesurer mais certains indicateurs peuvent aider à juger des efforts qu'elle déploie dans cet objectif.

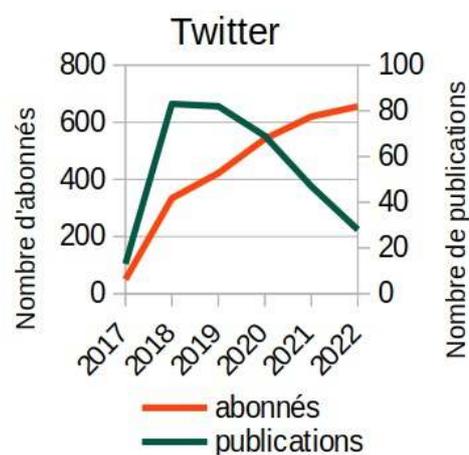
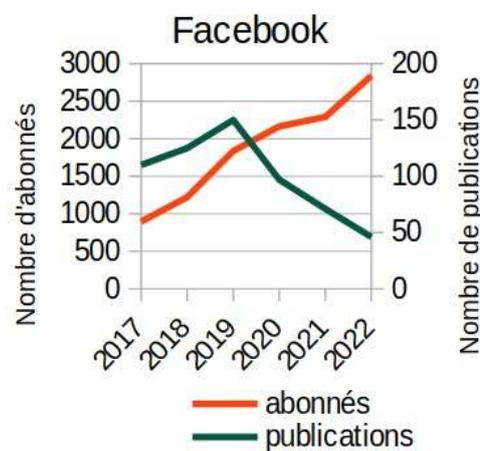
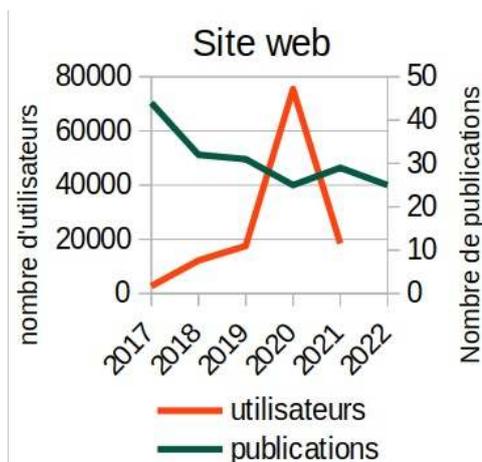
SITE WEB & RÉSEAUX SOCIAUX

Le confinement de l'année 2020 a généré une fréquentation exceptionnelle de notre site web, qui est revenue à la normale en 2021. Le rythme de publication se stabilise à environ 2 par mois. Pour des raisons techniques la fréquentation du site ne peut pas être connue en 2022.

La poursuite de l'augmentation du nombre d'abonnés de la page Facebook de la fédération montre un regain d'intérêt, malgré une diminution du nombre de publications. Ce résultat est positif et peut être attribué au travail sur la qualité des publications et leur mise en valeur, effectué par Marion Vuillemenot, qui a repris bénévolement la gestion de nos réseaux sociaux.

Le nombre d'abonnés de notre compte Twitter poursuit également sa progression, malgré un nombre de publications qui a encore diminué. A noter pour celles et ceux qui souhaitent suivre notre actualité plus quotidienne que notre président publie également sur son compte personnel Twitter @Simon_Popy avec un rythme de publications plus soutenu mais moins d'abonnés que le compte officiel @Fne_Lr. A noter aussi son compte Mastodon (réseau social libre alternatif à Twitter) @simonpopy@pouet.chapril.org

Nous observons un regain d'intérêt pour notre page Facebook suite à un travail sur la qualité des publications et sur leur mise en valeur



Marion VUILLEMENOT



Mon expérience au sein de FNE LR a débuté il y a un an avec une envie d'agir pour une fédération engagée et dynamique. Suite à une rencontre, entre le besoin d'un coup de main en communication et mon expertise en marketing, j'ai décidé de participer à l'aventure en tant que bénévole en communication. J'ai rapidement constaté que cette fédération regorgeait d'une immense source d'informations et de nombreux experts sur de multiples sujets. Pour commencer, j'ai souhaité comprendre les attentes et les niveaux de satisfaction des associations membres quant à la communication de FNE LR en mettant en place un sondage. Bien que nous ayons reçu des retours positifs, malheureusement, ils étaient trop peu nombreux. Je crois que communiquer ensemble peut être un levier pour mieux nous faire entendre sur les sujets qui nous réunissent. Pourquoi ne pas essayer ? L'équipe m'a accordé petit à petit sa confiance pour relayer l'information sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter, et aujourd'hui, via la lettre d'information "Hérissons-nous !". Mon objectif est de transmettre les informations au mieux et de pouvoir améliorer la communication progressivement ensemble. J'ai pris plaisir à participer à la communication de la fédération cette année et à contribuer à la mise en avant de ses actions. Pour 2023, nous prévoyons d'autres projets et une ouverture vers d'autres réseaux sociaux et d'autres lecteurs. Je suis convaincue que pour se perfectionner dans la communication interne et externe cette année, il est important de communiquer ensemble !



facebook.com/FNELR/



twitter.com/Fne_Lr



fne-languedoc-roussillon.fr



Le post Facebook le + populaire de 2022

1236 personnes

touchées

67 réactions

18 partages

JUSTICE



La Cour de cassation condamne EDF pour destruction d'oiseaux menacés
 ➔ Faucons Crécerellettes



FNE Languedoc Roussillon

Publié par Frantz Nath Henri Ronan · 1 décembre 2022 · Montpellier

[JUSTICE] ➔ Après 10 ans de combat juridique la Cour de cassation condamne EDF pour destruction d'oiseaux menacés ➔

✓ Les 31 éoliennes exploitées par les filiales du groupe EDF sur le Causse d'Aumelas dans l'**#Hérault** détruisent en quantité des Faucons Crécerellettes

✓ Cette espèce d'oiseau protégée justifie le classement de ce causse dans le réseau européen **#natura2000**

✓ La Cour de cassation confirme que ces destructions sont illégales.

France Nature Environnement

+ D'infos dans le Communiqué bit.ly/3gTEIWN Voir moins

— à Hérault.



LA LETTRE D'INFOS - HÉRISSONS-NOUS !

Censée être bimensuelle, force est de constater que nous n'arrivons toujours pas à suivre le rythme objectif ! Bien qu'elle soit envoyée à plus de 3 000 adresses, et malgré l'accroche humoristique, son taux d'ouverture reste proche d'un quart (23% pour

n°26, 25% pour n°27, 26% pour n°28, 29% pour n°29). Espérons que la progression se poursuive. Le taux d'ouverture des e-mails se situant en moyenne entre 15 et 30 % dans la plupart des secteurs, le résultat est correct.

4 parutions



Ressources >

Les lettres d'info



n°26



n°27



n°28



n°29

3 065 destinataires

SENSIBILISER

Bien entendu, à certains égards l'intégralité des actions décrites dans ce rapport participe à la sensibilisation du public aux questions environnementales : le fait d'animer des réseaux, d'organiser des formations, de faire du plaidoyer dans les instances du dialogue environnemental, d'ester en

justice et d'obtenir des condamnations exemplaires, de médiatiser certains sujets ou dossiers. Néanmoins, certaines de nos actions entrent beaucoup plus directement, et uniquement, dans le champ de la sensibilisation du grand public. C'est l'objet de ce dernier chapitre.

DIFFUSION DU FILM "LES EMMERDEURS"

En 2022, FNE LR a renforcé ses liens avec le monde des sports de nature en assurant la diffusion du film « Les emmerdeurs » disponible en libre accès sur youtube. A la fin de l'année 2022, « Les emmerdeurs » a dépassé les 16 000 vues sur la plateforme.

Tout au long de l'année, nous avons été sollicités pour participer à des projections-débats sur la problématique « sport de nature et biodiversité ». Nous avons donné suite à la grande majorité de ces demandes d'interventions en nous déplacement, souvent au-delà des limites de la région Occitanie, pour répondre aux questions des gestionnaires d'espaces naturels et des pratiquants d'escalade, de slackline, de spéléologie, de canyoning ou d'alpinisme qui se sont montrés particulièrement intéressés par notre film.

La liste des événements auxquels nous avons participé en 2022 est reproduite ci-après. Il convient de souligner plus particulièrement la sélection du film au festival de la cinémathèque de Gap, témoignant de la notoriété acquise par « Les emmerdeurs ».

Les personnes qui ont assuré la participation de FNE LR aux débats sont Inti Cohen (Vice président de FNE LR), Alain Ravayrol (membre du bureau de FNE LR), Raphaël Fourau (réalisateur du film) et Olivier Gourbinot (coordinateur fédéral de FNE LR).

Raphaël FOURAU



En tant que photographe et réalisateur professionnel, je travaille essentiellement dans le domaine des activités de montagne, en particulier l'escalade, au travers de commandes commerciales et documentaires.

Au cours des dernières années j'ai eu la chance de compter parmi mes clients de nombreux acteurs de l'industrie outdoor, mais le film « Les emmerdeurs », réalisé auprès de l'équipe de France Nature Environnement, prend une place particulière.

En tant que grimpeur passionné et acteur professionnel au sein de cette petite communauté, traiter la question de l'avenir de l'escalade au regard de la protection de la biodiversité aura clairement été une commande passionnante, dont je suis fier et qui, je l'espère, en appellera d'autres auprès de l'équipe de FNE.



Voir le film sur

<https://www.youtube.com/watch?v=P2UtirLz5Dg>

On estime que 20 000 hectares d'espaces naturels sont détruits tous les 6 mois, soit l'équivalent de la superficie de Paris.

Projections réalisées

Date	Organisation	Lieu
20/01/22	Association Station Transition	Montpellier (34)
11/03/22	Climb Up	Bouc Bel Air (13)
25/03/22	Greenspits	Mollans sur Ouvèze (26)
25/03/22	Club FFCAM les clapas	Severac le chateau (12)
07/04/22	Wattabloc	St Alban leysse (74)
23/05/22	FFCAM Montpellier	Montpellier (34)
09/06/22	Festival Gaz organisé par salle d'escalade Climb up district	Paris (75)
12/11/22	Rencontres Montagnes et Sciences	Grenoble (38)
26/11/22	Festival de la cinémathèque de Montagne de GAP	GAP (05)
29/11/22	Rencontres Montagnes et Sciences	Bourg d'Oisans (38)
30/11/22	FFME/Parcs régional de la Saint Baume et national des calanques	Aubagne (13)
01/12/22	Rencontres Montagnes et Sciences	Valence (26)
09/12/22	Rencontres Montagnes et Sciences	L'Argentière la Bessée (05)



« PARTAGEONS LES FALAISES »

En 2022, nous avons poursuivi notre travail de sensibilisation sur les enjeux naturalistes liés aux sports de nature. En collaboration avec le Comité territorial FFME de l'Hérault, FNE LR a développé une opération inédite à destination des pratiquants de l'escalade. Une gamme de signalétique a été conçue et produite. Des panneaux destinés au milieu naturel permettront dorénavant d'indiquer différents enjeux naturalistes. Un suivi de cette opération sera réalisé pour éventuellement étendre cette expérience à d'autres territoires.

Inti COHEN



A la suite de la production et de la diffusion du film « Les Emmerdeurs », nous avons poursuivi les actions de sensibilisation à la biodiversité dans le monde de l'escalade sportive en déclinant un même visuel « partageons les falaises ». De la signalétique a ainsi été conçue autour du message « partageons les falaises » : des panneaux pour fermer des voies d'escalade en cas de nidification mais aussi des autocollants à destination du grand public et notamment des plus jeunes. Ces différents supports ont été distribués aux clubs du département grâce au Comité territorial FFME 34 et ont eu un fort succès auprès des pratiquants et des professionnels. Nous pourrions voir, au cours de printemps 2023, l'efficacité de cette signalétique sur le terrain, et nous espérons pouvoir l'étendre à d'autres départements de la région avec le soutien du comité régional de la FFME.



SORTIES NATURALISTES

En 2022, certains d'entre nous ont souhaité organiser plusieurs sorties de terrain, dans un esprit de pédagogie naturaliste, mais aussi de sensibilisation dans le cadre du projet Sentinelles de la nature. Cet esprit militant s'est concrétisé par le choix de terrains présentant des enjeux particuliers : terrain menacé d'aménagement pour l'un, et terrain concerné par des mesures compensatoires pour l'autre.

La première sortie a été organisée le 26 mars 2022 sur le site du projet de ZAC « La Lauze-Est » à Saint Jean de Védas (34), qui fait l'objet d'un signalement sentinelles :

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/10311/>
32 ha de terres agricoles et naturelles de bonne qualité sont menacées dans un secteur déjà saturé en zones d'activités. De nombreuses espèces protégées sont présentes : oiseaux, reptiles, amphibiens, insectes et plantes. Après une longue chasse au trésor dans la garrigue nous avons pu observer la rare et protégée Gagée de Lacaita (*Gagea lacitae*).

La seconde sortie a eu lieu le 16 juillet 2022 à Viols-le-Fort, par une chaleur plus que torride, aux alentours de la carrière de Viols. A la recherche des aménagements prévus en compensation de l'extension de la carrière, nous avons été déçus de constater que la plupart d'entre eux n'étaient pas mis en oeuvre. L'occasion de sensibiliser le public présent sur la séquence ERC et sa traduction concrète dans leur environnement.





LA PROTECTION DES HERBIERS DE POSIDONIES

SUR LE LITTORAL D'OCCITANIE

 A RETROUVER
SUR NOTRE
SITE WEB

Ressources >
les mini-guides



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

LANGUEDOC-ROUSSILLON

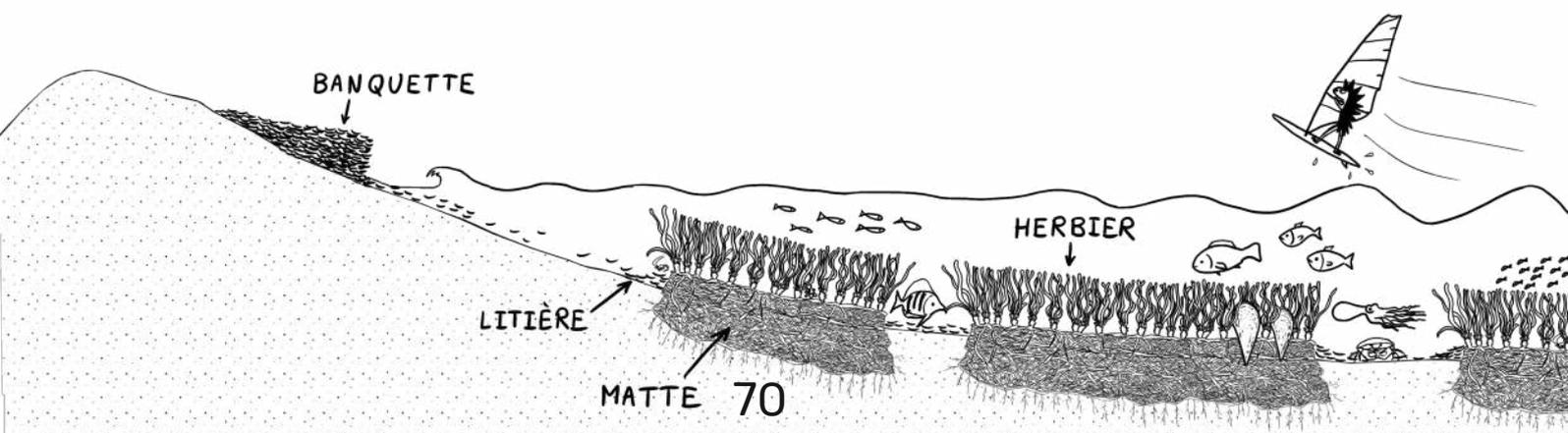
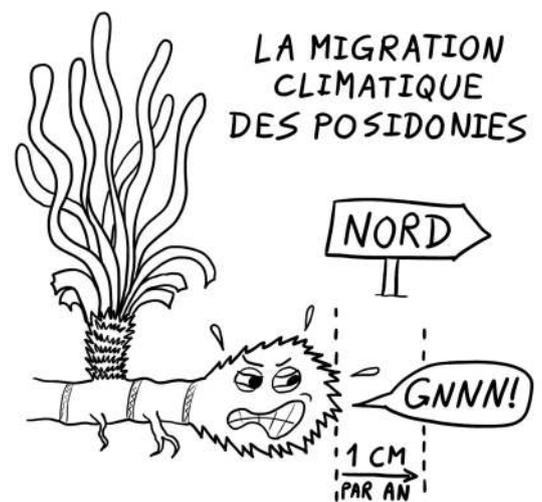
NOTRE NOUVEAU MINI-GUIDE

Les herbiers de Posidonies jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes marins : endémiques de Méditerranée, ils servent d'habitat et de nurserie à de nombreuses espèces de poissons, contribuent à l'atténuation de la houle et de l'érosion des côtes et stabilisent les fonds meubles avec leurs rhizomes enfouis dans les sédiments. De plus, ces herbiers filtrent l'eau et en limitent la turbidité, produisent de l'oxygène et séquestrent du carbone. Bien que classée espèce protégée, la Posidonie est en déclin en France : on estime que 10 % de leur surface a été perdue en un siècle dans le bassin méditerranéen. L'une des principales causes de ce déclin est l'expansion de la plaisance.

S'ils sont plus connus sur la Côte d'Azur, les herbiers sont aussi présents sur le littoral de la région Occitanie, mais dans un état de dégradation avancé, puisque leur surface a régressé de 64% en 70 ans.

Ce mini-guide présente l'importance de ces herbiers, leur état et les menaces qui pèsent sur eux (artificialisation des sols, changement climatique, mouillages, etc.), l'état de la réglementation, ainsi que les actions de protection et de préservation mises en œuvre ou qui pourraient l'être, comme la mise en place d'aires protégées avec un fort niveau de protection, ce qui n'est le cas aujourd'hui que sur une infime partie de notre littoral.

Ce document a été imprimé à 500 exemplaires pour être distribué à des associations, des collectivités, des écoles et à nos partenaires. Il est aussi accessible en ligne.





CLEAN UP CHALLENGE

Le 16 octobre, la ville de Mèze a organisé le Clean-Up challenge, une journée dédiée à la pollution plastique des mers. A cette occasion, FNE LR a tenu un stand toute la journée et échangé avec de nombreuses personnes sur ses actions.

Ce genre d'évènement a également été l'occasion de distribuer les BD « Mer de plastiques, Marre des plastiques ! » éditée par FNE LR en 2020 et fortement appréciée du public scolaire.



SENSIBILISATION DÉCHETS À VALRAS

Comme en 2021, la mairie de Valras a demandé à FNE LR de faire une animation sur la pollution plastique des mers sur la plage le 26 Août. La récente ponte d'une tortue Caouanne non loin de là a été l'occasion de faire jouer au jeu « Faisons des MERveilles » distribué par la région Occitanie. Ce jeu pédagogique permet de faire le lien entre protection du milieu marin et réduction des déchets, il sera remobilisé pour de prochains évènements.



CONFÉRENCE POUR LA CFDT OCCITANIE

Notre président est intervenu le 13 octobre à Gruissan sur invitation de la CFDT Occitanie dans le cadre de son séminaire "Transition écologique juste" à destination d'une vingtaine de responsables CFDT régionaux. Il y a présenté FNE et FNELR, parlé des grands enjeux environnementaux mondiaux et à l'échelle Occitanie, et fait des focus à leur demande sur la sobriété, le numérique, les moyens d'actions et la notion de "transition juste".

SALON AD'NATURA

Du 27 au 29 octobre 2022 s'est tenu le salon des professionnels de l'écologie au Parc des expositions de Montpellier. FNE LR a tenu un stand afin de présenter l'association et ses actions, notamment les Sentinelles de la Nature. La distribution de nos minis guides et BD a aussi été un moyen de sensibiliser le public sur les sujets que nous traitons, et d'encourager les citoyens à s'investir sur ces thématiques. Nous avons pu financer notre inscription grâce au parrainage du défi clé pour la biodiversité en Occitanie "BiodivOc".



ANTIGONE DES ASSOS

Du 27 au 29 octobre 2022 s'est tenu le salon des professionnels de l'écologie au Parc des expositions de Montpellier. FNE LR a tenu un stand afin de présenter l'association et ses actions, notamment les Sentinelles de la Nature. La distribution de nos minis guides et BD a aussi été un moyen de sensibiliser le public sur les sujets que nous traitons, et d'encourager les citoyens à s'investir sur ces thématiques. Nous avons pu financer notre inscription grâce au parrainage du défi clé pour la biodiversité en Occitanie "BiodivOc".



CONFÉRENCE POLLUTION LUMINEUSE AVEC LE GNAUM

Animation d'une conférence-débat organisée par le Groupe Naturaliste de l'Université de Montpellier (GNAUM) le 23 février à la faculté des sciences de Montpellier, en partenariat avec le Groupe Chiroptère Languedoc-Roussillon (GCLR). Une trentaine de personnes était présente pour s'informer sur les impacts de cette pollution mais aussi pour identifier les leviers pour lutter contre.



12 387



représentés

51

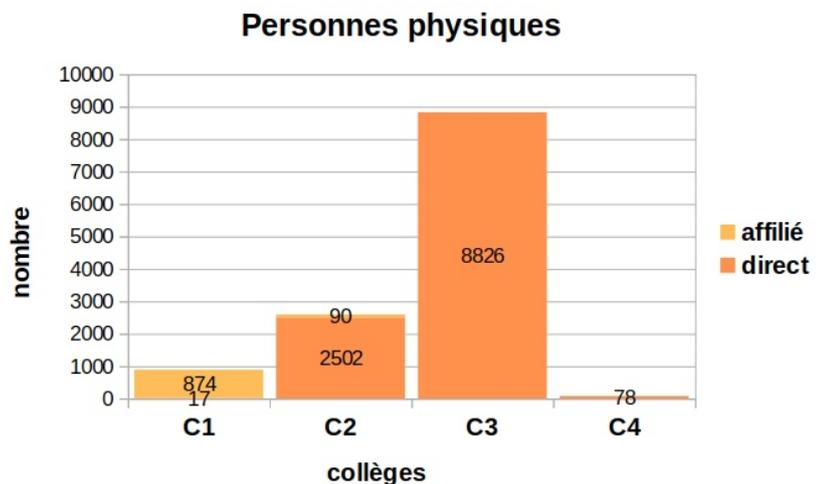
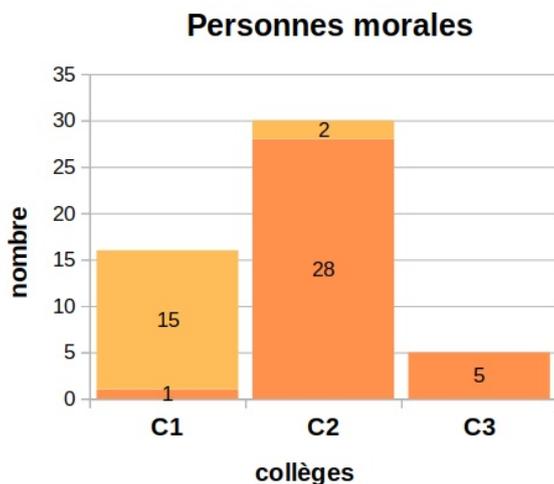
**associations
affiliées**



NOS MEMBRES

BILAN DES ADHÉSIONS REÇUES AU COURS DE L'ANNÉE 2022

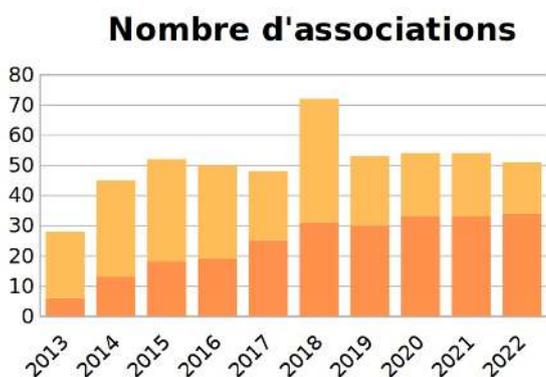
Au total nous comptons **12387** adhérents directs ou affiliés au 31 décembre 2022 répartis comme suit :



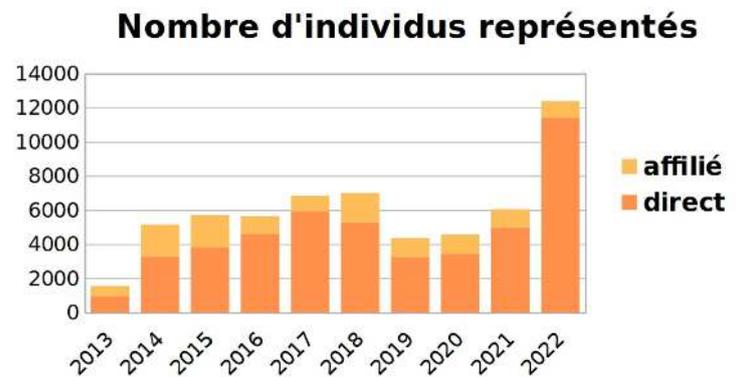
Nous avons accueilli en 2022 deux nouvelles associations dans le collège 3 : Eau Secours 34 et l'association l'Olivier de Saint Bénézet. Début 2023 nous accueillons également une nouvelle association audoise : la fédération Aude Claire (elle

n'est pas comptée dans le bilan 2022). Trois associations n'ont pas renouvelé leur adhésion : les Gardiens de la Gardiole, le Collectif Ecocitoyen et le GNAUM.

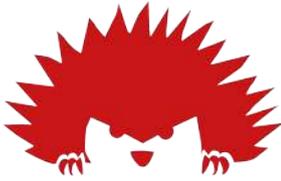
ÉVOLUTION DES ADHÉSIONS DANS LE TEMPS



Notre nombre d'associations adhérentes semble avoir atteint un plateau, bien qu'il reste encore un grand nombre d'associations de protection de la nature et de l'environnement non fédérées sur



notre territoire d'action. Notre représentativité en nombre de personnes est en hausse du fait des variations du nombre d'adhérents de l'ASSECO CFDT OC'PYREMED (collège 3).



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

LANGUEDOC-ROUSSILLON

C'EST VOUS !





et toutes celles qui n'ont pas de logo...

VIE STATUTAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 9 avril 2022 aux salins de Villeneuve-lès-Maguelone.



CONSEIL D'ADMINISTRATION



4 Conseils d'Administration

- 29 janvier
- 9 avril
- 25 juin
- 17 décembre

NOM Prénom	Collège	Association représentée
GAUGNE Thierry	1	FACEN
ARDITI Maryse		ECCLA
BARBE Paulette		ECCLA
BAS Yves		GCLR
COULET Rémy		Saint Hilaire Durable
CRÉPEAU Christian		ECCLA
HOUSSARD Claudie	2	CEN LR
MUNSCH Véronique		Melgueil Environnement
POPY Simon		ACNAT
RAVAYROL Alain		ACNAT
ROEMER Charlotte		GCLR
TESTU Agnès		GOR
TROUILLAS Jean-Pierre		COGARD
DE ALMEIDA Marie	3	ASSECO CFDT OC-PYREMED
GRANDJACQUET Louis		TGV Sud Terr-Environnement
HOIBIAN Olivier		Ensemble à Combaillaux
BARRÉ Gaëlle	4	adhérents individuels
CARRER Antoine		
COHEN Inti		
FERRAND Hugues		
JULIER Michel		
LAMBERT Alicia		
NACHEZ Marie-Françoise		
PIZON Jean-Loup		

BUREAU

NOM	Prénom	Fonction
POPY	Simon	Président
COHEN	Inti	Vice-président
HOIBIAN	Olivier	Vice-président
BARRÉ	Gaëlle	Trésorière
TESTU	Agnès	Secrétaire générale
CRÉPEAU	Christian	membre
RAVAYROL	Alain	membre



La démocratie fait partie de nos valeurs fondamentales. Nos statuts prévoient une assemblée générale annuelle, ouverte à tous les membres, laquelle élit un conseil d'administration d'au maximum 24 membres. Ce conseil élit en son sein un bureau chargé de la gestion quotidienne de la structure. Dans le mouvement FNE, des pouvoirs importants sont accordés au bureau et à la présidence du fait de la nécessité de réactivité face à l'actualité, ainsi que des responsabilités inhérentes à l'activité. Toutes les décisions délicates sont prises collégalement, notamment sur l'engagement de contentieux, sauf dans des cas extrêmes. Lorsqu'il l'estime nécessaire, il arrive que le bureau souhaite consulter le Conseil d'Administration afin de mieux asseoir une décision délicate. Le conseil d'administration, lui, est amené plusieurs fois par an à se prononcer sur la gestion politique et financière de l'association. Son avis est

précieux, il permet de guider, de conforter ou de réorienter l'action dans les grandes lignes. Il est le garant de l'adéquation entre les décisions prises au nom du collectif, les règles de fonctionnement de l'association, et l'objet politique de la structure. Pour un membre qui souhaite s'engager un peu plus, sans se retrouver submergé de responsabilités, c'est le meilleur endroit pour comprendre et un tremplin pour accéder à d'autres fonctions.

**Devenir
administrateur.rice c'est
faire des rencontres,
apprendre, et se
rapprocher de l'action**

Après l'AG du 9 avril 2022 - visite des Salines de Villeneuve



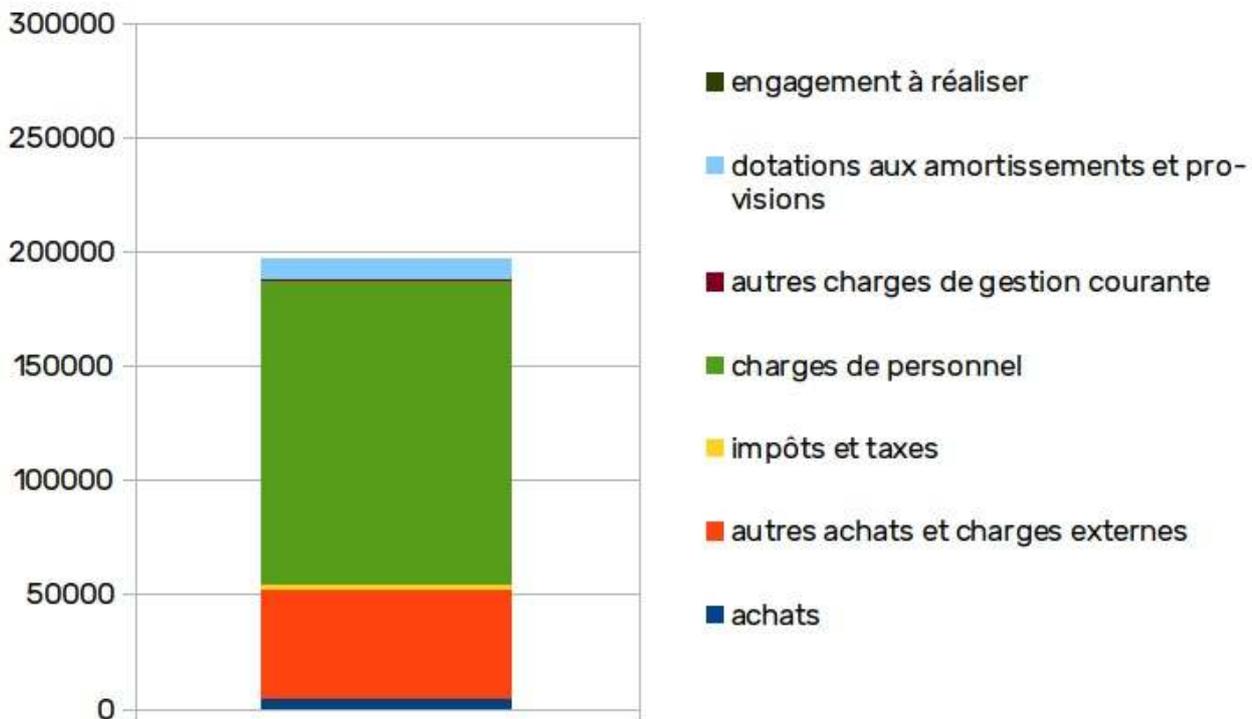
GESTION

En 2022 le total des charges s'élève à 197 227 € soit 20% de plus qu'en 2021. Les charges de personnel (qui passent de 59% à 67%), et la location du local (7%) restent les principaux postes de dépenses. Les frais de déplacements ont retrouvé un niveau plus normal malgré la persistance (bienvenue) de la visioconférence. Côté produits, les subventions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et de la Région Occitanie restent importantes, mais elles n'ont pas augmenté par rapport à 2021. La progression de notre budget, qui nous a permis une double embauche, provient d'autres sources notamment de partenariats associatifs (notamment avec FNE pour 41 900€). En termes de diversification on peut noter un peu de mécénat privé (restaurant l'Art de la Flamme et Biocoop du Courreau). Avec les dons et adhésions, ils atteignent 6% du budget. Les produits des actions juridiques, assez aléatoires, ont été importants cette année (~ 11 000€) à quoi il faut ajouter quelques prestations. Le bénévolat (toujours valorisé au SMIC horaire), reste une de nos premières ressources, estimée à 40 000€ en 2022, en augmentation de 12%. Sur le plan de la trésorerie, la situation a encore été tendue en fin d'année. Avec la perspective du remboursement du prêt de l'AIRDIE, il paraît important de poursuivre la constitution de fonds propres qui sont notre corde de sécurité. Le résultat positif que nous réalisons cette année y contribue.

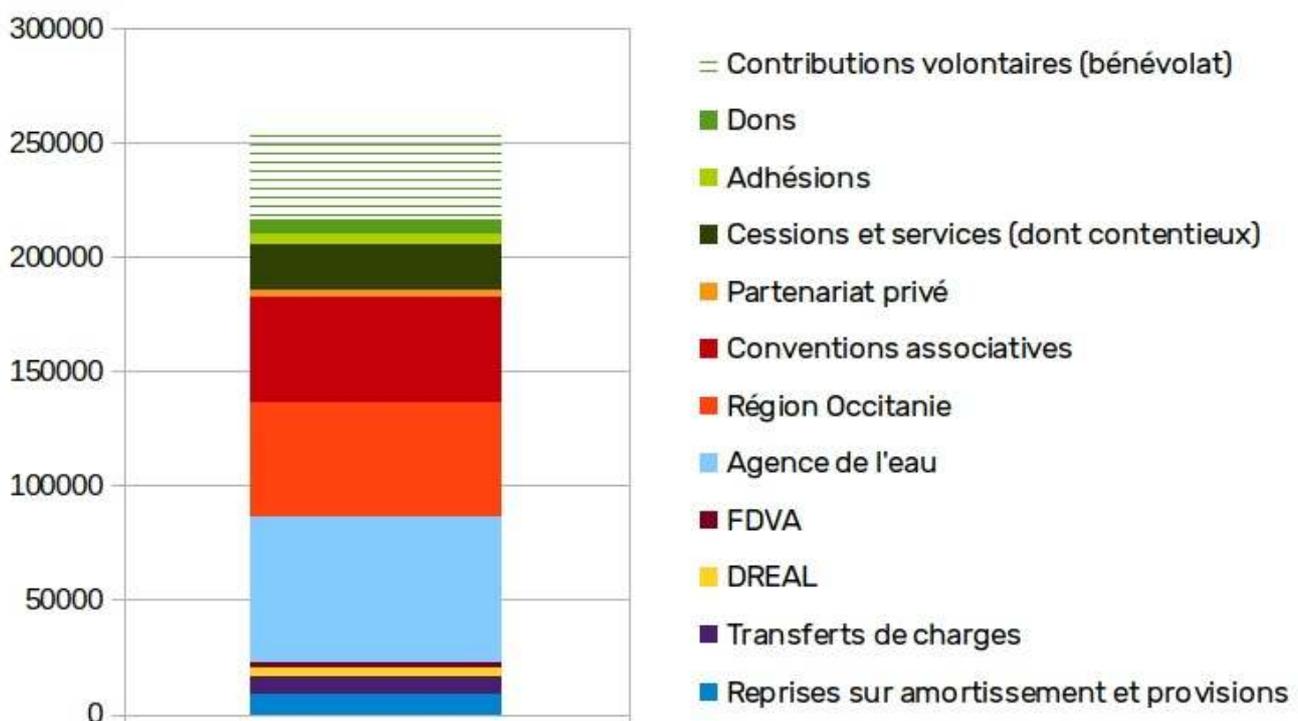
Ail Petit-Moly
Allium chamaemoly

GESTION FINANCIÈRE

RÉPARTITION DES CHARGES



ORIGINE DES PRODUITS



RESSOURCES HUMAINES

MILITANT.E.S SALARIÉ.E.S



Lydie **NÉMAUSAT**

animatrice fédérale | CDI

Depuis mars 2019, Lydie est chargée de l'animation de la vie associative et statutaire, de la coordination et du développement des activités et des projets de l'association, de l'appui à la communication et à la gestion administrative.



Olivier **GOURBINOT**

coordinateur fédéral | CDI

Depuis 2015, Olivier est chargé de l'animation de la vie associative et statutaire, de la gestion des relations partenariales, de la coordination et du développement des activités et des projets, des actions juridiques de la fédération et de l'appui aux actions juridiques de ses associations, de l'appui à la gestion administrative.



Romain **ÉCORCHARD**

coordinateur des actions de protection de l'environnement | CDI

Romain est venu consolider l'équipe en juin 2022. Il est en charge de la coordination et du développement des activités et projets et notamment du projet « Sentinelles de la nature ». En lien avec Olivier, il a également en charge la coordination des actions juridiques de la fédération et de l'appui aux actions juridiques de ses associations.



Simon **FÉGNÉ**

chargé de projets eau, mer & littoral | CDI

Simon a rejoint l'équipe FNE LR en juillet 2022. Il sera en charge de l'animation, de l'appui/montée en compétences des bénévoles et de l'élaboration d'outils pédagogiques ainsi que la contribution aux politiques publiques sur les thématiques liées aux milieux aquatiques, littoraux et maritimes.



Béatrice HURTREL

gestionnaire administrative et financière | Mise à disposition

Les missions de Béatrice vont de la gestion sociale, à la gestion administrative, en passant par le conseil en gestion. En 2022, dans le cadre de son dispositif de mutualisation des emplois entre associations, le Groupement d'Employeurs pour la gestion administrative des associations (GEG2A) a mis à notre disposition, en prêt de main d'œuvre non lucratif, 5 de ses salariés : Béatrice Hurtrel (22,46 jours), mais aussi Audrey Thiery (4,39 j), Franck Badin (3,06 j), Agnès Cerdan (0,21 j), Tamara Le Bourg (0,24 j).



Elsa SAUTIER

juriste | en CDD 12 mois depuis le 18 septembre 2022

Elsa, qui avait déjà fait un stage et un CDD à FNE LR, est de retour parmi nous depuis septembre 2022. Elle est en charge du projet « Sentinelles de la Nature », à l'échelle de notre territoire. Pendant l'absence de Lydie, elle animera le réseau des référents Sentinelles de la Nature de FNE à l'échelle nationale et reprendra les missions liées à la pollution lumineuse.



Chloé BROTTIER

chargée de projet agroécologie | en alternance depuis sept. 2022

Chloé est en alternance pour 12 mois entre l'université de Montpellier et FNE LR durant l'année scolaire 2022-2023. Elle travaille sur notre projet de valorisation des bonnes pratiques agricoles en zone Natura 2000, dans le Languedoc-Roussillon.



Amélie FAURE

juriste | stagiaire d'octobre 2021 à mars 2022

Etudiante en droit à l'Université de Montpellier, préparant l'examen d'entrée à l'école des avocats, Amélie nous a accompagnés pendant 5 mois. En renfort sur l'animation de notre projet Sentinelles de la Nature, elle a pu mettre en application ses acquis en droit de l'environnement sur de nombreux cas concrets.



Birahim GUEYE

juriste | stagiaire de avril à mai 2022

Master 1 en Droit de l'Environnement et de l'Urbanisme à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Limoges, Birahim a passé 2 mois avec nous en renfort sur le projet Sentinelles de la Nature, ce qui lui a permis d'appliquer ses connaissances à des cas concrets.



MILITANT.E.S BÉNÉVOLES

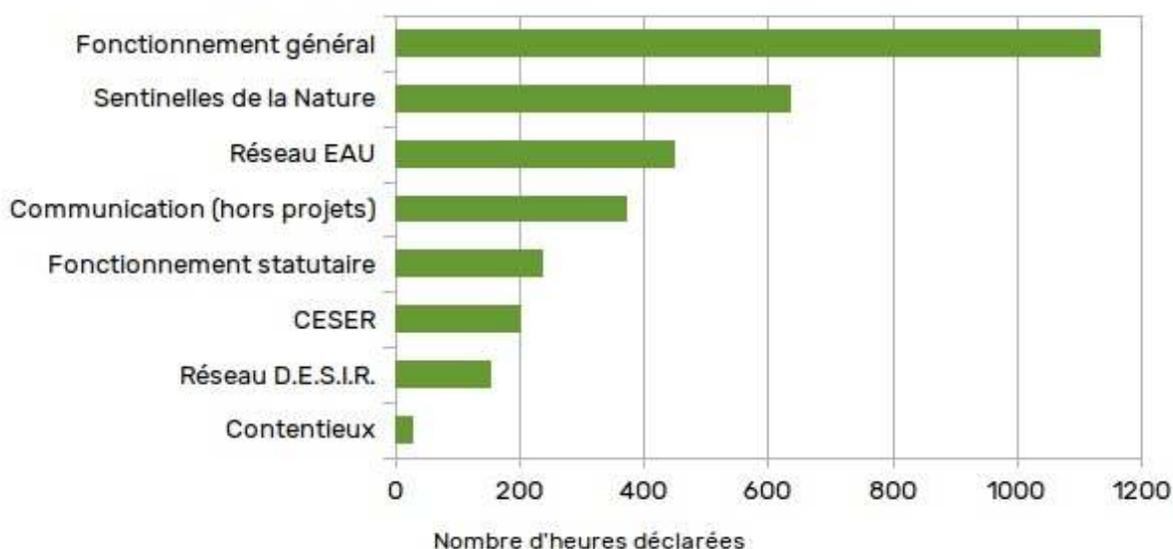
Le bénévole associatif s'engage librement pour mener à bien une action non salariée, non soumise à l'obligation de la loi, en dehors de son temps professionnel et familial.

Son activité est considérée comme un don de temps. Il rentre donc dans la catégorie comptable des "secours en nature". Nous en faisons chaque année un bilan sur la base d'une enquête déclarative. Nous avons choisi de valoriser le temps bénévole à minima, au SMIC horaire. Comme certaines activités demandent un niveau de qualification élevé, et que nous sommes loin des 100% de réponse à l'enquête, le résultat final est toujours sous-estimé. En 2022, 38 bénévoles ont déclaré avoir donné 3 080 heures, soit l'équivalent de 385 jours travaillés, ou 1,9 ETP. On constate une

légère augmentation par rapport à 2021. Le fonctionnement général de la fédération, qui reste l'angle mort de la subvention publique, occupe toujours la première place. Le projet Sentinelles de la Nature reste au 2ème rang en termes d'investissement au coude à coude avant le réseau EAU. Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles qui ont donné de leur temps à FNE LR cette année !

**38 bénévoles ont donné
3080 heures, soit
l'équivalent de 385 jours
travaillés**

Répartition du temps bénévole par type de tâche



POURQUOI VALORISER LE BÉNÉVOLAT ?

Trois bonnes raisons de déclarer son activité bénévole :

- 1** pour rendre compte plus fidèlement de l'intégralité des ressources humaines de l'association, notamment dans les relations avec les bailleurs de fonds publics ou privés, en montrant l'effet de levier de leur soutien ;
- 2** pour appréhender les coûts réels d'un projet, sensibiliser sur l'importance de la ressource bénévole, relativiser les frais de structure au regard du nombre réel d'intervenants, et montrer le caractère désintéressé de la gestion ;
- 3** parce que certains financeurs publics (mais pas tous) tiennent compte du bénévolat valorisé pour justifier du minimum de 20% d'autofinancement obligatoire pour prétendre à des subventions publiques.





**Adhérer à
France Nature Environnement Languedoc-Roussillon,**

c'est se rassembler pour faire valoir l'écologie
de façon démocratique, non-violente, légaliste,
sur le long-terme et hors du cadre des compétitions électorales

**FNE Languedoc-
Roussillon est une
fédération régionale
associative**

Elle est donc composée essentiellement
d'adhérents associatifs mais aussi de personnes
physiques qui souhaitent la soutenir et/ou s'y
impliquer plus directement.

Un outil, pas une chapelle

FNE LR est avant tout un outil pour se donner les
moyens d'agir collectivement et concrètement
pour la préservation de l'environnement, en se
servant du système (démocratique, juridique...).

Pour adhérer individuellement

En ligne : (de préférence)

<https://www.helloasso.com/associations/france-nature-environnement-languedoc-roussillon/adhesions/j-adhere-a-france-nature-environnement-languedoc-roussillon-2>

Sur papier :

chèque de 10€ * (5€ <26 ans, étudiants et demandeurs d'emploi) à l'ordre de FNE LR, à renvoyer à FNELR 39 rue Giroux 34080 Montpellier accompagné de la charte d'adhésion à FNELR signée (disponible sur <https://fne-languedoc-roussillon.fr/charte-dadhesion-individuelle/>)

Pour adhérer en tant qu'association

Possible en ligne, uniquement pour les renouvellements :

<https://www.helloasso.com/associations/france-nature-environnement-languedoc-roussillon/adhesions/adhesion-associative-2>

Montant

Pour les collèges 1 et 2 les montants représentent une part des adhésions que vous percevez, que vous êtes libres d'augmenter en conséquence ou non. Depuis l'AG du 14 mars 2020 cette part est de 10% : par exemple, si l'adhésion à votre association est de 10€, lorsqu'une personne adhère à votre association, vous pouvez faire valoir que 9€ sont versés comme adhésion à votre association, 75 centimes comme adhésion à la fédération régionale FNELR, et 25 centimes comme adhésion à la fédération nationale FNE (qui prélève 25% de nos recettes adhésions).

Pour le collège 3 le montant est forfaitaire (50€ jusqu'à 200 adhérents, 100€ au delà) *.

ATTENTION : si c'est votre première adhésion

Il est indispensable au préalable de prendre contact avec FNE LR. Toute première adhésion doit faire l'objet d'une instruction. La procédure et les conditions d'adhésion à notre fédération sont définies dans nos statuts et règlement intérieur. En fonction de leur organisation en fédération d'associations, ou association, et de leur objet statutaire, les associations membres de notre fédération peuvent intégrer un des trois collèges définis à l'article 4 de nos statuts:

- collège 1 : fédérations d'associations de protection de la nature et de l'environnement

- collège 2 : associations de protection de la nature et de l'environnement
- collège 3 : associations dont l'objet principal n'est pas la protection de la nature ou de l'environnement mais qui par leur action souhaitent y contribuer
- collège 4 : membres individuels

L'adhésion n'est possible que si :

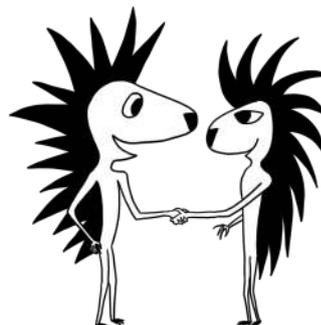
- la compétence territoriale de votre association, définie dans vos statuts, vous permet d'agir sur le territoire de notre fédération, c'est à dire sur tout ou partie de l'ex région Languedoc-Roussillon étendue à son environnement marin.
- votre association a au moins un an d'existence. Pour adhérer nous vous demandons de nous fournir les éléments suivants :
- les statuts de votre association
- si vous en avez, le nombre et la liste des associations membres de votre association/ fédération et leur nombre d'adhérents individuels
- le nombre d'individus membres de votre association
- le rapport d'activité et les derniers éléments financiers présentés à votre dernière assemblée générale
- la composition de vos instances statutaires (CA, bureau).

Dès réception de ces éléments :

- le bureau de FNE LR informera le CA de votre demande d'adhésion
- le bureau statuera sur votre demande au regard des éléments que vous aurez transmis

Par ailleurs, le règlement intérieur de la fédération prévoit que, lorsqu'il le juge nécessaire, le bureau peut demander au CA de statuer à sa place sur la demande d'adhésion. Dans ce cas, il peut aussi désigner un membre du CA qui sera chargé d'instruire votre demande.

Pour adhérer vous devez également déclarer votre accord avec la charte de la fédération.





39 rue Jean Giroux 34080 Montpellier

contact@fne-languedoc-roussillon.fr

04 99 23 90 40

fne-languedoc-roussillon.fr/